

RAPPORT

DU CONSEIL DE LA FAO

**Quatre-vingtième session
Rome, 3-5 novembre 1981**



CONSEIL

(à partir du 1^{er} janvier 1981)

Président indépendant: M Bukar Shaib

Afghanistan³
Allemagne, Rép. féd. d'²
Angola³
Arabie Saoudite¹
Argentine²
Australie¹
Bangladesh²
Barbade³
Botswana¹
Brésil³
Cameroun²
Canada³
Chine²
Colombie³
Congo³
Côte-d'Ivoire²
Cuba³

Egypte¹
El Salvador¹
Etats-Unis d'Amérique³
France¹
Ghana¹
Inde¹
Indonésie²
Irlande³
Italie¹
Japon²
Kenya³
Koweït¹
Liban³
Madagascar¹
Malaisie²
Maroc³
Mexique³

Nigéria³
Pakistan¹
Panama²
Pologne³
Portugal²
Roumanie³
Royaume-Uni¹
Sénégal¹
Sri Lanka¹
Suède¹
Syrie²
Thaïlande²
Venezuela²
Yougoslavie²
Zambie²

¹ Mandat expirant à la fin de la vingt et unième session de la Conférence (novembre 1981).

² Mandat expirant le 31 décembre 1982.

³ Mandat expirant à la fin de la vingt-deuxième session de la Conférence (novembre 1983).

RAPPORT

DU CONSEIL DE LA FAO

**Quatre-vingtième session
Rome, 3-5 novembre 1981**

TABLE DES MATIERES

LISTE DES DECISIONS, DIRECTIVES ET RECOMMANDATIONS DU CONSEIL	Pages v-viii
	<u>Paragraphes</u>
INTRODUCTION	
Adoption de l'ordre du jour et du calendrier	2
Election de trois vice-présidents et désignation du président et des membres du Comité de rédaction	3 - 4
PREPARATION DE LA VINGT ET UNIEME SESSION DE LA CONFERENCE	
Propositions de candidatures aux postes de Président de la Conférence et de Présidents des Commissions de la Conférence	5
Election des membres de la Commission des candidatures	6
Proposition de candidature à la présidence de la réunion officieuse des observateurs des organisations non gouvernementales	7
ACTIVITES DE LA FAO ET DU PAM	
Rapport de la cinquante-troisième session du Comité des produits (Rome, 14-18 septembre 1981)	8 - 17
Progrès accomplis en ce qui concerne l'ajustement agricole international	18 - 24
Programme alimentaire mondial: Objectif de contributions du PAM pour la période 1983-84 (<u>Rés. 1/80</u>)	25 - 28
RELATIONS ET CONSULTATIONS INTERINSTITUTIONS SUR LES QUESTIONS D'INTERET COMMUN	
Faits nouveaux récents survenus dans le Système des Nations Unies qui intéressent la FAO	29 - 33
Rapport du Corps commun d'inspection des Nations Unies: assistance fournie par le Système des Nations Unies aux institutions multinationales régionales de coopération technique	34
QUESTIONS CONCERNANT LE PROGRAMME, LE BUDGET, LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION	
Programme de travail et budget 1982-83 et Objectifs à moyen terme (y compris la recherche agricole dans les pays en voie de développement)	35 - 41
Examen du Programme ordinaire 1980-81	42
Examen des programmes de terrain (notamment investissements agricoles, aide au développement en matière de production vivrière et de développement rural et frais de soutien)	43 - 46

Autres questions concernant le programme, le Budget, les finances et l'administration, découlant de la quarante et unième session du Comité du programme et de la quarante-huitième session du Comité financier

- Situation financière de l'Organisation	
a) Contributions	47 - 58
b) Compte de réserve spécial	59 - 61
c) Fonds de roulement	62 - 72
d) Autorisation d'emprunter (<u>Rés. 2/80</u>)	73 - 85
- Comptes vérifiés	86 - 90
- Questions de personnel	91 - 92
- Locaux du Siège	93 - 95
- Prévention des pertes de produits alimentaires	96

QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES

Mémoire d'entente entre la FAO et la Banque asiatique de développement	97 - 99
Modification de la représentation des Etats Membres au Comité du programme et au Comité financier	100 - 101
Invitation d'organisations internationales non gouvernementales n'ayant pas de statut officiel auprès de la FAO	102

AUTRES QUESTIONS

Questions diverses

- Deuxième rapport sur les sessions hors programme et les sessions annulées pendant l'exercice 1980-81	103 - 104
- Lieu du neuvième Congrès forestier mondial, 1984	105 - 109
Date et lieu de la quatre-vingt-unième session du Conseil	110

ANNEXES

- A - Ordre du jour de la quatre-vingtième session du Conseil
- B - Liste des délégués et observateurs
- C - Liste des documents
- D - Contributions au budget de l'Organisation restant dues au 4 novembre 1981
- E - Sessions hors programme autorisées et sessions annulées entre le 1er octobre 1980 et le 1er octobre 1981

LISTE DES DECISIONS, DIRECTIVES ET RECOMMANDATIONS DU CONSEIL

Rapport de la cinquante-troisième session du Comité des produits
(Rome, 14 - 18 septembre 1981)

Approuve le rapport de la cinquante-troisième session du Comité des produits (CP)
(par. 8)

Se félicite de la récente conclusion de l'accord établissant le Fonds commun pour les produits de base et a exprimé l'espoir que le Fonds serait ratifié et deviendrait opérationnel rapidement (par. 13).

Regrette l'absence persistante de consensus en faveur d'une reprise de la négociation d'une nouvelle convention sur le commerce du blé (par. 16).

Progrès accomplis en ce qui concerne l'ajustement agricole international

Estime que, pour que les principes directeurs puissent devenir des points de repère servant à la Conférence pour évaluer périodiquement les progrès réalisés, il faudrait améliorer les données disponibles, spécialement dans des domaines tels que les investissements et la nutrition (par. 23).

Convient que les paragraphes 88-92 du rapport du CP, ainsi que les paragraphes de son propre rapport traitant de l'ajustement agricole international, devraient être soumis à la Conférence pour éclairer ses débats (par. 24).

Programme alimentaire mondial (PAM) : objectif de contributions du PAM pour la période 1983-84

Exprime son plein soutien aux objectifs et priorités du Programme et approuve l'objectif de 1 200 millions de dollars de contributions volontaires aux ressources ordinaires du PAM pour la période 1983-84 (par. 28).

Exhorte les donateurs traditionnels et tous les nouveaux donateurs potentiels à conjuguer leurs efforts afin non seulement d'atteindre l'objectif, mais encore de le dépasser, étant donné la précarité de la situation alimentaire dans nombre de pays et de régions en voie de développement (par. 28).

Invite instamment les donateurs traditionnels et tous les donateurs potentiels à faire tout leur possible pour que soit atteint l'objectif de contribution de 1 000 millions de dollars fixé pour l'exercice en cours (par. 28).

Note avec une satisfaction particulière la nouvelle contribution importante fournie récemment par le Fonds de l'OPEP ainsi que la contribution fournie pour la première fois par l'Autriche et l'Espagne à la réserve alimentaire internationale d'urgence (par. 28).

Prend acte des contributions importantes d'un certain nombre de pays donateurs, comme l'Argentine, l'Autriche et l'Italie (par. 28).

Adopte la résolution 1/80 concernant l'objectif de contribution au PAM pour la période 1983-84 (par. 28).

Relations et consultations interinstitutions sur les questions d'intérêt commun

- Faits nouveaux récemment survenus dans le système des Nations Unies et qui intéressent la FAO

Note qu'une importance majeure a été accordée au développement du secteur agricole au cours des échanges de vue de Cancún et lors de la réunion du Commonwealth qui s'est tenue à Melbourne (par. 32).

- Rapport du Corps commun d'inspection des Nations Unies : assistance fournie par le système des Nations Unies aux institutions multinationales régionales de coopération technique

Souscrit aux observations faites par le Comité du programme et par le Comité financier et notamment aux vues qu'ils ont exprimées au sujet du paragraphe 133 du rapport du CCI (par. 34).

Programme de travail et budget 1982-83 et objectifs à moyen terme (y compris la recherche agricole dans les pays en voie de développement)

Fait siennes d'une manière générale les conclusions du Comité du programme et du Comité financier (CL 80/4) sur le projet définitif de programme de travail et budget du Directeur général pour 1982-83 et sur les objectifs à moyen terme (par. 36).

Convient que la présentation du programme de travail et budget s'est beaucoup améliorée, dans le sens indiqué par les recommandations du Conseil (par. 37).

Convient que l'orientation générale des stratégies, priorités et moyens d'action est appropriée et qu'elle est particulièrement adaptée au rôle qui incombe à l'Organisation dans le développement agricole des pays en voie de développement, notamment de l'Afrique (par. 37).

Convient que les programmes sont pleinement adaptés au rôle et aux compétences de la FAO, qui doit continuer à jouer, au sein du système des Nations Unies, un rôle de premier plan en faveur du développement agricole (par. 38).

Approuve dans sa grande majorité le montant du budget proposé par le Directeur général qu'il considère comme réaliste et comme un chiffre minimum compte tenu des circonstances, et exprime l'espoir que les Etats Membres qui avaient jusqu'à présent réservé leur position au sujet du niveau du budget seront en mesure, lors de la Conférence, de se joindre à un consensus en faveur des modestes propositions du Directeur général (par. 39).

Examen des programmes de terrain (notamment investissements agricoles, aide au développement en matière de production vivrière et de développement rural et frais de soutien)

Approuve le rapport du Comité du programme et du Comité financier sur le document C 81/4 (Examen des programmes de terrain 1980-81) (par. 43).

Note les renseignements fournis dans le document C 81/INF/16 - Frais de soutien - qui sera soumis à la Conférence (par. 46).

Autres questions concernant le programme, le budget, les finances et l'administration, découlant de la quarante et unième session du Comité du programme et de la quarante-huitième session du Comité financier

Situation financière de l'Organisation

- Contributions

- Contributions courantes

S'est déclaré comme le Comité financier, sérieusement préoccupé par la gravité sans précédent de l'état de recouvrement des contributions pendant la plus grande partie de l'année 1981, par rapport aux années précédentes (par. 48).

Rappelle que tous les Etats, en devenant membres de l'Organisation, ont pris l'engagement de se conformer à son acte constitutif et qu'ils ont donc l'obligation légale de verser intégralement leurs contributions dans les 30 jours qui suivent la réception de la communication du Directeur général à cet effet ou le premier jour de l'année civile à laquelle elles se rapportent, si cette dernière date est postérieure à l'expiration du délai de 30 jours (par. 52).

Demande au Directeur général de poursuivre énergiquement le recouvrement des montants dus et juge indispensable que les Etats Membres s'acquittent de leurs obligations le plus rapidement possible (par. 54).

- Arriérés de contributions

En appelle à nouveau aux Etats Membres intéressés pour qu'ils ne ménagent aucun effort en vue d'effectuer leurs versements sans autre retard (par. 55).

- Compte de réserve spécial

Rappelle qu'à sa soixante-dix-neuvième session il avait approuvé un projet de résolution qui tendait notamment à porter le niveau du compte de réserve spécial à 5 pour cent du budget opérationnel effectif total et à réapprovisionner automatiquement ledit compte au moyen de l'excédent de trésorerie en fin d'exercice (par. 61).

- Fonds de roulement

- Situation et reconstitution du Fonds de roulement

Recommande à la Conférence d'adopter un projet de résolution intitulé "Remboursement au Fonds de roulement à l'aide de l'excédent de trésorerie 1980-81" (par. 64).

- Relèvement du niveau du Fonds de roulement

Recommande à la Conférence d'adopter un projet de résolution intitulé "Niveau du Fonds de roulement", qui prévoit son relèvement (par. 72).

- Autorisation d'emprunter

Note que, si le rythme récent de versement des contributions se maintient et si le principal bailleur de fonds donne suite à son intention de différer ses paiements, l'Organisation pourrait éprouver de graves difficultés de trésorerie en 1982 et en éprouverait très probablement en 1983 (par. 75).

Adopte la résolution 2/80 intitulée "Autorisation d'emprunter" (par. 84).

Comptes vérifiés

- Programme des Nations Unies pour le développement 1980

Approuve les recommandations du Commissaire aux comptes et prend note des mesures proposées par le Directeur général pour remédier aux carences signalées dans le rapport du Commissaire aux comptes (par. 87).

- Soumission des comptes vérifiés à la Conférence

Recommande à la Conférence d'adopter un projet de résolution intitulé "Comptes vérifiés" (par. 89).

- Programme ordinaire - Comptes provisoires 1980

Approuve les recommandations contenues dans le rapport du Commissaire aux comptes et note les mesures adoptées par le Secrétariat en réponse auxdites recommandations (par. 90).

Questions de personnel : Emoluments du Directeur général

Recommande à la Conférence d'adopter un projet de résolution intitulé "Emoluments du Directeur général" (par. 92).

Locaux du siège

Recommande à la Conférence d'adopter un projet de résolution intitulé "Locaux du siège" (par. 95).

Prévention des pertes de produits alimentaires

Fait siennes les vues exprimées dans les rapports du Comité du programme et du Comité financier au sujet du fonctionnement du Programme d'action pour la prévention des pertes de produits alimentaires et de la nécessité de trouver des ressources complémentaires pour donner suite à des demandes de projets déjà reçues et poursuivre le programme dans l'avenir (par. 96).

Mémoire d'entente entre la FAO et la Banque asiatique de développement

Fait sienne la recommandation du Comité du programme et du Comité financier tendant à ce qu'il soit mis fin par consentement mutuel au mémoire d'entente de 1968 et se félicite de ce que le Directeur général soit ainsi en mesure de signer le nouveau protocole d'accord (par. 99).

Lieu du neuvième Congrès forestier mondial

Demande au Directeur général d'inviter les ministres des trois pays - Inde, Mexique et Philippines - qui ont offert d'accueillir le neuvième Congrès forestier mondial à se consulter au sujet du lieu du congrès et souhaite se prononcer sur cette question lors de sa quatre-vingt-unième session, après avoir pris connaissance d'un rapport sur les consultations entre les ministres (par. 109).

Date et lieu de la quatre-vingt-unième session du Conseil

Décide de tenir sa quatre-vingt-unième session le vendredi 27 novembre 1981 (par. 110).

INTRODUCTION

1. Le Conseil a tenu sa quatre-vingtième session à Rome du 3 au 5 novembre 1981, sous la présidence de M. Bukar Shaib, Président indépendant.

Adoption de l'ordre du jour et du calendrier 1/

2. Le Conseil a adopté à l'unanimité l'ordre du jour et le calendrier de la session, tels qu'amendés. L'ordre du jour adopté figure à l'Annexe A du présent rapport.

Election de trois vice-présidents et désignation du président et des membres du Comité de rédaction 1/

3. Le Conseil a élu trois vice-présidents pour la session: P. Morales Carballo (Cuba), T.J. Kelly (Australie), et S. de Maré (Suède).

4. Le Conseil a élu Giovannella Rossi Perotti présidente du Comité de rédaction et membres de celui-ci les pays suivants: Allemagne (République fédérale d'), Australie, El Salvador, Etats-Unis d'Amérique, Kenya, Liban, Malaisie, Mexique, Pologne, Sénégal, Sri Lanka.

PREPARATION DE LA VINGT ET UNIEME SESSION DE LA CONFERENCE

Propositions de candidatures aux postes de Président de la Conférence et de Présidents des Commissions de la Conférence 3/

5. Conformément à l'article VII-1 du Règlement général de l'Organisation (RGO), le Conseil a décidé de proposer à la Conférence les candidatures suivantes:

Président de la Conférence:	Jorge Rubén Aguado (Argentine)
Président de la Commission I:	Joseph Tchicaya (Congo)
Président de la Commission II:	Robert Steiner (Autriche)
Président de la Commission III:	Saeed Ahmed Qureshi (Pakistan)

Election des membres de la Commission des candidatures 4/

6. Conformément à l'article XXIV-5 b) du RGO, le Conseil a élu à la Commission des candidatures les onze Etats Membres suivants:

Australie	Finlande	Thaïlande
Botswana	Haute-Volta	Venezuela
Canada	Indonésie	Yémen, Rép. dém.
Costa Rica	Royaume-Uni	du

Proposition de candidature à la présidence de la réunion officielle des observateurs des organisations non gouvernementales 5/

7. Le Conseil a proposé la candidature de Michel Cépède, Président du Comité national français pour la CMCF, à la présidence de la réunion officielle des observateurs des organisations non gouvernementales.

1/ CL 80/1; CL 80/1 (a); CL 80/INF/1; CL 80/PV/1; CL 80/PV/6.

2/ CL 80/PV/1; CL 80/PV/2; CL 80/PV/3; CL 80/PV/6.

3/ C 81/12; CL 80/PV/6.

4/ C 81/12; CL 80/PV/6.

5/ C 81/12; CL 80/INF/5; CL 80/PV/6.

ACTIVITES DE LA FAO ET DU PAM

Rapport de la cinquante-troisième session du Comité des produits
(Rome, 14-18 septembre 1981) 1/

8. Le Conseil approuve le rapport de la cinquante-troisième session du Comité des produits (CP). Tout en notant que la valeur du commerce mondial des produits agricoles a sensiblement augmenté ces dernières années, le Conseil s'est déclaré préoccupé par le fait que de nombreux produits d'exportation, présentant un intérêt particulier pour les pays en voie de développement, trouvent un marché déprimé et que la valeur des exportations agricoles des pays en voie de développement a diminué de 3 pour cent environ en termes réels en 1980. En revanche, les importations agricoles des pays en voie de développement ont augmenté de 23 pour cent en 1980, avec une croissance particulièrement forte de leurs importations alimentaires. D'où une détérioration de la balance du commerce agricole de toutes les grandes régions en voie de développement et une diminution de l'excédent global du commerce agricole des pays en voie de développement qui est tombé de 15 milliards de dollars environ en 1978 et 1979 à moins de 6 milliards de dollars en 1980. Le Conseil a noté avec préoccupation la persistance des principaux facteurs qui avaient entravé la croissance des exportations des pays en voie de développement en 1980 et la baisse continue ou la stagnation en 1981 des prix de beaucoup de leurs grands produits agricoles d'exportation. Il a approuvé la décision adoptée par le Comité de continuer à examiner en détail les grands problèmes relatifs aux produits et notamment d'en analyser les principales causes et d'étudier les remèdes possibles.

9. Le Conseil est convenu que le protectionnisme est un problème mondial affectant les pays tant développés qu'en voie de développement. Il a souligné qu'il était indispensable que les gouvernements résistent aux pressions pour une protection accrue et n'épargnent aucun effort pour abaisser les barrières commerciales existantes. Il a souscrit à la décision du Comité de continuer à examiner systématiquement les développements du protectionnisme qui pourraient influencer négativement sur les perspectives du commerce des produits agricoles, dans le contexte de la résolution 2/79 de la Conférence. Quelques membres ont estimé qu'il faudrait élaborer, sur la base des recommandations formulées dans la résolution 2/79 de la Conférence, un programme d'action pour libéraliser le commerce des produits agricoles dans un laps de temps déterminé.

10. De nombreux membres ont fait observer que les politiques protectionnistes stimulent abusivement la production dans les pays qui appliquent ces mesures, tout en réduisant la consommation dans ces mêmes pays. A leur avis, de hauts niveaux de protection, spécialement quand ils sont assortis de subventions à l'exportation, constituent un obstacle majeur à l'essor du commerce des produits agricoles bruts et transformés et privent de débouchés et de recettes en devises les pays qui produisent à bas prix. Ces membres ont évoqué la forte protection de la production de sucre dans la CEE et ils ont souligné les effets nuisibles que les exportations de sucre fortement subventionnées par la Communauté ont sur le commerce des autres pays exportateurs de sucre, en particulier des pays en voie de développement.

11. Le représentant de la CEE a déclaré que la Communauté avait récemment introduit de nouveaux éléments dans sa politique sucrière, en vue de réduire la production excédentaire. Il a aussi informé le Consul que la Communauté a récemment décidé d'avoir, avec les membres de l'Accord international sur le sucre, des conversations exploratoires sur l'adhésion possible de la CEE à un accord révisé et amélioré sur le sucre.

12. De nombreux membres ont qualifié de très limités les résultats globaux des négociations commerciales multilatérales sur le commerce des produits agricoles bruts et transformés, compte tenu spécialement du fait qu'il s'agissait d'assurer une augmentation substantielle des recettes en devises des pays en voie de développement. A leur avis, ces négociations n'ont pas réussi à abaisser de façon appréciable les barrières non tarifaires, qui sont le principal obstacle à l'expansion du commerce des produits agricoles.

1/ CL 80/6; CL 80/PV1; CL 80/PV/6.

13. Le Comité se félicite de la récente conclusion de l'accord établissant le Fonds commun pour les produits de base, et il a exprimé l'espoir que le Fonds serait ratifié et deviendrait opérationnel rapidement, afin de contribuer à la solution des problèmes qui se posent de longue date en matière de produits et de commerce.

14. Quelques membres ont appuyé la proposition formulée par le délégué du Canada au Comité, à l'effet que le Sous-Comité consultatif de l'écoulement des excédents (CSD), dans le cadre de son mandat, se montre attentif à tout fait nouveau susceptible d'altérer les structures normales de la production dans le commerce international et examine la nécessité éventuelle d'apporter des amendements ou des éclaircissements aux Principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents ou aux Procédures consultatives. Plusieurs autres membres ont toutefois estimé que le CSD remplissait son rôle à la satisfaction de toutes les parties intéressées, et qu'il ne serait pas nécessaire de réviser les Principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents ni les Procédures consultatives.

15. Quelques délégués ont appelé l'attention sur les débats que le Comité a consacrés à l'institution éventuelle par la CEE d'une taxe frappant les huiles végétales d'importation et de production nationale. En réponse à une question, le Secrétariat a informé le Conseil que postérieurement à la réunion du CP, la Commission de la CEE aurait décidé de ne pas proposer de taxe sur les huiles végétales. La Commission aurait, semble-t-il, établi une stratégie prévoyant d'autres actions et négociations en vue de résoudre les problèmes de l'huile d'olive dans la Communauté élargie. Cependant, cette stratégie semble encore envisager la possibilité que l'établissement d'une taxe sur les huiles végétales devienne nécessaire vers la fin de la période transitoire suivant l'entrée de l'Espagne, selon les résultats des autres actions et négociations. Le Conseil a été informé que le Secrétariat entendait préparer un document sur ces questions, ainsi que sur tous autres faits nouveaux éventuels, pour présentation à la prochaine session du Groupe intergouvernemental sur les graines oléagineuses et les matières grasses, qui se tiendra en mars 1982.

16. Le Conseil regrette l'absence persistante de consensus en faveur d'une reprise de la négociation d'une nouvelle convention sur le commerce du blé. De nombreux membres ont souligné la nécessité urgente d'un effort conjoint pour résoudre les différends, afin de conclure une telle convention. Le délégué d'un grand pays exportateur de blé a déclaré que son gouvernement était pleinement résolu à rechercher les moyens d'assurer la sécurité alimentaire mondiale, mais qu'il reconnaissait qu'en réalité aucun élément nouveau ne laissait prévoir la reprise imminente des négociations sur une nouvelle convention. A son avis, au lieu de continuer à lancer des appels pour résoudre les différends, il serait plus utile que les pays prennent des mesures unilatérales en vue de contribuer comme ils le peuvent à la sécurité alimentaire mondiale.

17. Quelques membres ont évoqué l'importance des exportations de bananes pour nombre de pays en développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, et ils ont suggéré que le Comité passe en revue les perspectives à moyen terme du commerce et des prix mondiaux de la banane, en vue de trouver des solutions appropriées aux graves problèmes qui se posent dans ce secteur.

Progrès accomplis en ce qui concerne l'ajustement agricole international ^{1/}

18. Le Conseil a examiné cette question à la lumière du document C 81/24, "L'ajustement agricole international: troisième rapport". Il a aussi pris note des paragraphes 88-92 du rapport de la cinquante-troisième session du CP (CL 80/6), qui a examiné les progrès réalisés sur la base d'un résumé préalable du document préparé pour la Conférence.

19. Le Conseil a noté que l'ajustement agricole international serait examiné par la Conférence sous le point 7.1, en Commission I, et que les questions de fond seraient examinées en détail à cette occasion.

20. Le Conseil a souscrit à l'analyse générale du CP selon laquelle, même s'il y a eu quelques développements positifs dans les directions indiquées par les 11 grands principes directeurs de l'ajustement agricole international énoncés par la Conférence en 1975, les progrès ont été inégaux et, dans l'ensemble, très insuffisants.

^{1/} C 81/24; CL 80/PV/1; CL 80/PV/6.

21. Le fait que l'accroissement annuel de quatre pour cent fixé comme objectif pour la production alimentaire des pays en voie de développement n'ait pas été atteint a été jugé particulièrement inquiétant. Si la production alimentaire stagne, les autres objectifs de l'ajustement agricole international ne pourront être atteints. L'attention a été appelée sur la nécessité d'assurer aux producteurs des stimulants adéquats, qui vont des grandes orientations de la politique économique à des stimulants plus spécifiques comme les prix perçus par les producteurs, le coût des moyens de production et le niveau des investissements. Quelques membres ont cité des exemples où des stimulants accrus avaient eu des effets positifs sur la production.

22. Le Conseil a été informé des difficultés causées aux pays en voie de développement par les conditions défavorables du commerce international des produits agricoles et en particulier des difficultés qui naissent pour eux du protectionnisme pratiqué par les pays développés. Alors que l'assistance internationale reste sensiblement inférieure au niveau envisagé dans les principes directeurs, il convient pourtant de noter une nouvelle tendance positive: la proportion accrue de l'assistance à l'agriculture émanant de sources multilatérales. Les délégués de plusieurs pays donateurs ont réaffirmé que l'aide à la production alimentaire et à l'amélioration de la nutrition occupait une place importante dans leurs propres programmes bilatéraux.

23. Le Conseil estime que, comme il était dans les intentions de la Conférence de 1975, ces principes directeurs fournissent un cadre global pour la politique alimentaire et agricole, dans un monde où les pays sont largement interdépendants, et qu'avec le temps ils ont aussi tendu à devenir des points de repère servant à la Conférence pour évaluer périodiquement les progrès réalisés. Pour que les principes directeurs puissent jouer convenablement ce rôle utile, il faudrait toutefois améliorer les données disponibles, spécialement dans des domaines tels que les investissements et la nutrition. Pour améliorer l'analyse dans les futurs rapports, il faudrait notamment accorder une plus grande attention à l'influence majeure de l'URSS et de l'Europe orientale sur la situation céréalière mondiale, distinguer plus nettement entre les pays en voie de développement à revenu plus élevé et les autres pays en voie de développement et examiner dans quelle mesure les pays en voie de développement utilisent les politiques de prix pour stimuler la production.

24. Le Conseil convient que les paragraphes 88-92 du rapport du CP, ainsi que les paragraphes de son propre rapport traitant de l'ajustement agricole international, devraient être soumis à la Conférence pour éclairer ses débats.

Programme alimentaire mondial: Objectif de contributions
du PAM pour la période 1983-84 1/

25. Présentant la question, le Directeur exécutif par intérim a informé le Conseil que le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire (CPA) a approuvé, à sa douzième session en octobre 1981, un objectif de contributions de 1 200 millions de dollars pour les ressources ordinaires du PAM en 1983/84. Il a exprimé l'espoir que le Conseil entérinerait cet objectif, qu'il avait proposé au CPA avec l'approbation du Secrétaire général des Nations Unies et du Directeur général de la FAO, et recommanderait à la Conférence de la FAO de l'adopter à sa vingt et unième session. Il a fait observer que l'objectif proposé a été approuvé par l'ECOSOC le 2 novembre 1981, et a été soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies pour adoption au cours de la session qu'elle tient actuellement.

26. Le Directeur exécutif par intérim a déclaré qu'à son avis la proposition est équilibrée et représente le meilleur compromis entre ce qui est souhaitable et ce qui est possible. L'objectif est le strict minimum nécessaire si l'on veut que le Programme puisse maintenir, après 1983, le niveau des livraisons qu'il effectue sur ses propres ressources. En 1980, le PAM a fourni environ 1 million de tonnes de produits alimentaires grâce à ses ressources propres et aux contributions acheminées par son intermédiaire au titre de la Convention relative à l'aide alimentaire (CAA), plus quelque 300 000 tonnes provenant de la Réserve alimentaire internationale d'urgence (RAIU). Sur ce total de quelque 1,3 million de tonnes, 66 pour cent ont été affectés à des projets de développement et 34 pour cent à des opérations d'urgence. Le Programme a consacré une très forte proportion de son aide au développement

à des pays et projets prioritaires. En 1981, 85 pour cent environ des nouveaux engagements destinés à des projets de développement sont allés à des pays à faible revenu et à déficit alimentaire et la proportion attribuée à des projets de soutien de la production agricole et du développement rural a été d'environ 80 pour cent. Environ 45 pour cent des nouveaux engagements du Programme approuvés en faveur de projets de développement en 1981 s'appliquent à des pays africains au sud du Sahara. De plus en plus, le PAM a effectué ses achats de produits alimentaires dans des pays en développement afin de stimuler leur essor, de favoriser la coopération entre les pays en développement et de réduire les frais de transport. Le Programme a diversifié la conception de ses projets afin de les rendre plus compatibles avec les conditions particulières aux pays et aux régions. Par ces divers moyens, le PAM veut faire en sorte que l'aide alimentaire qu'il apporte au développement réponde aux besoins des pays bénéficiaires.

27. Le directeur exécutif par intérim a rappelé que l'objectif pour l'exercice en cours (1981/82) avait été fixé à 1 000 millions de dollars. Fin octobre 1981, les contributions totalisaient environ 75 pour cent de cet objectif. On pense que d'autres ressources devraient arriver, car moins de la moitié de l'exercice s'est écoulé. L'objectif de contributions proposé pour la période 1983-84 représente, en dollars, un accroissement de 20 pour cent par rapport à l'objectif de l'exercice en cours. Le directeur exécutif par intérim a donc insisté sur le fait qu'un effort supplémentaire serait demandé aux donateurs dont la générosité a fait des activités du PAM de par le monde un modèle inspiré de coopération internationale propre à accélérer le développement et à soulager la souffrance humaine. Il a souligné que de nouveaux donateurs devraient également se manifester et que l'objectif proposé devrait non seulement être atteint mais encore, si possible, dépassé afin de ménager une marge de croissance pour les livraisons du PAM et les projets qu'il soutient.

28. Le Conseil approuve à l'unanimité l'objectif de 1 200 millions de dollars de contributions volontaires aux ressources ordinaires du PAM pour la période 1983/84. Ce faisant, il s'est déclaré très satisfait des réalisations et de la gestion du PAM et a exprimé son plein soutien aux objectifs et priorités du Programme. Le Conseil est convenu que l'objectif de contributions représentait le meilleur compromis entre ce qui est souhaitable et ce qui est possible. Un certain nombre de ses membres ont toutefois exprimé l'avis qu'il devrait être considéré comme un objectif minimum, vue les besoins croissants d'aide alimentaire des pays en développement. Le Conseil exhorte les donateurs traditionnels et tous les nouveaux donateurs potentiels à conjuguer leurs efforts, dans un esprit de solidarité internationale, afin non seulement d'atteindre l'objectif, mais encore de le dépasser étant donné la précarité de la situation alimentaire mondiale dans nombre de pays et de régions en voie de développement. De même, il invite instamment les donateurs traditionnels et tous les donateurs potentiels à faire tout leur possible pour que soit atteint l'objectif de contributions de 1 000 millions de dollars fixé pour l'exercice en cours. Quelques délégations ont exprimé l'espoir que les pays développés à économie centralement planifiée, ainsi que d'autres pays en mesure de le faire, fourniraient des contributions au Programme. Le Conseil a pris note avec une satisfaction particulière de la nouvelle contribution importante fournie récemment par le Fonds de l'OPEP ainsi que de la contribution fournie pour la première fois par l'Autriche et l'Espagne à la RAIU. Il a également pris acte des contributions importantes d'un certain nombre de pays, donateurs, comme l'Argentine, l'Australie et l'Italie. Soulignant l'importance cruciale des ressources en espèces pour les activités du Programme, un certain nombre de délégations ont invité les donateurs à respecter la clause des Règles générales du Programme qui stipule que l'élément espèces et services des contributions devrait représenter globalement le tiers au moins des contributions totales. Le Conseil adopte à l'unanimité la résolution ci-après concernant l'objectif de contributions au PAM pour la période 1983-84:

Résolution 1/80

OBJECTIF DES ANNONCES DE CONTRIBUTIONS AU PAM POUR LA PERIODE 1983-84

Le CONSEIL,

Ayant examiné le sixième rapport annuel du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire.

Notant les observations du CPA concernant l'objectif des contributions volontaires au PAM pour la période 1983-84,

Rappelant les résolutions 2462 (XXIII) et 2682 (XXV) de l'Assemblée générale, qui ont reconnu l'expérience acquise par le PAM dans le domaine de l'aide alimentaire multilatérale,

1. Soumet à l'examen et à l'approbation de la Conférence de la FAO le projet de résolution ci-joint,
2. Invite instamment les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ainsi que les Etats Membres et Membres associés de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture à prendre les dispositions nécessaires pour annoncer leurs contributions à la dixième conférence des contributions du Programme alimentaire mondial.

PROJET DE RESOLUTION A SOUMETTRE A LA CONFERENCE

OBJECTIF DES ANNONCES DE CONTRIBUTIONS AU PAM POUR LA PERIODE 1983-84

LA CONFERENCE,

Rappelant les dispositions de la résolution 4/65 demandant que le Programme alimentaire mondial soit examiné avant chaque conférence des contributions.

Rappelant les dispositions du paragraphe 4 du dispositif de sa résolution 10/77 du 30 novembre 1977 aux termes desquelles, sous réserve de l'examen susmentionné, la prochaine conférence des contributions devrait avoir lieu au plus tard au début de 1982, époque à laquelle les gouvernements seraient invités à annoncer leurs contributions pour 1983 et 1984 en vue d'atteindre l'objectif que pourraient recommander l'Assemblée générale et la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Rappelant que la résolution 35/36 de l'Assemblée générale sur la stratégie internationale de développement de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement recommande, à son paragraphe 90, que les ressources du Programme alimentaire mondial soient accrues et que tout soit mis en oeuvre pour atteindre l'objectif convenu pour les ressources ordinaires du Programme pour chaque période biennale durant la Décennie.

Notant que l'examen du Programme a été entrepris par le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire du Programme alimentaire mondial à sa onzième session et par le Conseil de la FAO à sa soixante-dix-neuvième session.

Ayant pris connaissance de la résolution 1/80 du Conseil de la FAO, ainsi que des recommandations du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire.

Reconnaissant la valeur de l'aide alimentaire multilatérale, telle qu'elle est dispensée par le PAM depuis sa création, et la nécessité de poursuivre son action tant sous forme d'investissement de capital dans des projets de développement économique et social que pour répondre aux besoins alimentaires urgents;

1. Fixe pour les deux années 1983 et 1984 un objectif de 1,2 milliard de dollars pour les contributions volontaires, dont un tiers au moins devrait consister en espèces et/ou en services.
2. Demande instamment aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux Etats Membres et Membres associés de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture de ne ménager aucun effort pour que cet objectif soit pleinement atteint.
3. Prie le Secrétaire général, en coopération avec le Directeur général de la FAO, de convoquer une conférence des contributions à cet effet au Siège des Nations Unies, au début de 1982.
4. Décide que, sous réserve de l'examen prévu dans la résolution 4/65, la conférence des contributions suivantes, à laquelle les gouvernements devront être invités à annoncer leurs contributions pour 1985 et 1986 en vue d'atteindre l'objectif qui sera alors recommandé par l'Assemblée générale et la Conférence de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, devra être convoquée au plus tard au début de 1984.

RELATIONS ET CONSULTATIONS INTERINSTITUTIONS
SUR LES QUESTIONS D'INTERET COMMUN

Faits nouveaux récents survenus dans le Système des Nations Unies qui intéressent la FAO 1/

29. Le Conseil a noté que depuis son dernier examen des "Faits nouveaux survenus dans le Système des Nations Unies qui intéressent la FAO", lors de sa soixante-dix-neuvième session en juin 1981, deux importantes conférences des Nations Unies ont été tenues, à savoir la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, à Nairobi du 10 au 21 août 1981, et la Conférence sur les pays les moins avancés, à Paris du 1er au 14 septembre 1981. La Conférence de Nairobi a adopté un programme d'action qui donne une place de premier plan à des domaines prioritaires revêtant un intérêt particulier pour la FAO, tels que le bois de feu et le charbon de bois, la biomasse et la traction animale. La Conférence sur les pays les moins avancés a adopté un Nouveau programme d'action substantiel pour les années 1980, qui met en relief la nécessité d'accroître la production agricole et d'améliorer la sécurité alimentaire dans les pays les moins avancés, et qui reconnaît le rôle de la FAO dans ce domaine.

30. La Conférence de Paris a été l'occasion pour le Gouvernement italien de préciser l'initiative qu'il avait prise au sommet d'Ottawa et d'annoncer son intention de convoquer une réunion à Rome, afin d'examiner, avec des partenaires des Communautés européennes et d'autres pays donateurs, et avec la FAO et d'autres organisations et organismes des Nations Unies installés à Rome, des propositions concernant la production et la sécurité alimentaires. Le Conseil a été informé que des renseignements complémentaires seraient fournis à la Conférence à sa vingt et unième session.

31. Le Conseil a estimé que la FAO devrait continuer de soutenir activement les principales conférences organisées par les Nations Unies.

32. Le Conseil a pris acte du récent sommet des vingt-deux Chefs d'Etat et de gouvernement organisé à Cancún, au Mexique, qui a confirmé l'opportunité de parvenir à un consensus pour entamer des Négociations globales aux Nations Unies, sur une base à établir d'un commun accord et dans des conditions offrant des perspectives de progrès significatifs. L'accord sur les procédures à suivre ne s'est pas encore fait et la question a été renvoyée à l'Assemblée générale à sa présente trente-sixième session. Le Conseil a appris avec satisfaction qu'une importance majeure a été accordée au développement du secteur agricole au cours des échanges de vues de Cancún et de la réunion du Commonwealth qui s'est tenue à Melbourne.

33. Le Conseil décide de laisser à la Conférence à sa vingt et unième session le soin d'examiner ce point plus en détail.

Rapport du Corps commun d'inspection des Nations Unies : assistance fournie par le Système des Nations Unies aux institutions multinationales régionales de coopération technique 2/

34. Le Conseil a examiné les conclusions figurant dans le rapport du CCI, ainsi que les observations du CAC à ce sujet. Il a pleinement souscrit aux observations faites dans leur rapport par le Comité du programme et le Comité financier et notamment aux vues qu'ils ont exprimées au sujet du paragraphe 133 du rapport du CCI, qui concerne le renforcement des bureaux extérieurs du PNUD.

1/ C 81/19; C 81/19-Sup.1; CL 80/4; CL 80/PV/2; CL 80/PV/6.

2/ CL 80/9; CL 80/4, par. 3.107-3.109; CL 80/PV/2; CL 80/PV/6.

QUESTIONS CONCERNANT LE PROGRAMME, LE BUDGET, LES FINANCES
ET L'ADMINISTRATION

Programme de travail et budget 1982-83 et Objectifs à moyen terme (y compris la recherche agricole dans les pays en voie de développement) 1/

35. Le Conseil a examiné le Programme de travail et budget 1982-83 et les Objectifs à moyen terme 1/, ainsi qu'un document d'information 2/ donnant des renseignements supplémentaires, particulièrement sur les effectifs et les taux de change.
36. Le Conseil a rappelé les vues qu'il avait exprimées lors de sa soixante-dix-neuvième session sur le sommaire du Programme de travail et budget 1982-83 et a fait siennes d'une façon générale les conclusions du Comité du programme et du Comité financier (CL 80/4) sur le projet définitif de Programme de travail et budget du Directeur général pour 1982-83, et sur les Objectifs à moyen terme.
37. Il convient que la présentation du Programme de travail et budget s'est beaucoup améliorée, dans le sens indiqué par les recommandations du Conseil. Il convient en outre que l'orientation générale des stratégies, priorités et moyens d'action est appropriée et qu'elle est particulièrement adaptée au rôle qui incombe à l'Organisation dans le développement agricole des pays en développement, notamment en Afrique. Quelques membres ont toutefois déclaré que certains programmes leur inspiraient des préoccupations au sujet desquelles ils seraient plus explicites à la Conférence.
38. Le Conseil convient que les programmes sont pleinement adaptés au rôle et aux compétences de la FAO, qui doit continuer à jouer, au sein du Système des Nations Unies, un rôle de premier plan en faveur du développement agricole. A cet égard, de nombreux membres ont évoqué la priorité attribuée à la coopération internationale pour le développement de l'alimentation et de l'agriculture, aux conférences des chefs d'Etat qui se sont déroulées à Ottawa, à Melbourne et à Cancún, et ils ont estimé que cette priorité justifiait pleinement le soutien par tous du Programme de travail et budget de la FAO pour 1982-83.
39. La grande majorité des membres du Conseil approuvent fortement le montant du budget proposé par le Directeur général, qu'ils considèrent comme réaliste et comme un chiffre minimum, compte tenu des circonstances. La notion de croissance zéro n'est pas acceptable à la grande majorité des membres du Conseil, qui la jugent impropre dans le cas de la FAO. Ils ont fait valoir qu'une augmentation très substantielle pourrait être justifiée étant donné la situation alimentaire mondiale et les opinions exprimées lors des réunions d'Ottawa, de Melbourne et de Cancún, mais ils ont reconnu les contraintes budgétaires et financières auxquelles se heurtent un certain nombre d'Etats Membres, tant parmi les pays développés que parmi les pays en développement. Ils ont donc formulé l'espoir que les Etats Membres qui avaient jusqu'à présent réservé leur position au sujet du niveau du budget seront en mesure, lors de la Conférence, de se joindre à un consensus en faveur des modestes propositions du Directeur général, afin que la FAO, qui en matière d'économie, d'efficacité et d'impact sur le terrain a déjà fait ses preuves, puisse jouer le rôle de premier plan qui lui revient dans l'accélération du développement agricole.
40. Trois membres ont indiqué qu'ils n'étaient pas en mesure d'appuyer le montant du budget proposé. Parmi les raisons invoquées, ils ont fait valoir que, durant la période actuelle où des problèmes économiques internationaux affectent tant les pays développés que les pays en développement, la FAO devrait consolider certaines de ses activités plutôt que d'accroître

1/ C 81/3; C 81/3-Corr.1; C 81/3-Corr.2 et Corr.3 (espagnol seulement); C 81/3-Corr.4 (arabe seulement); C 81/3-Sup.1 et Sup.2; C 81/3-Sup.2, Corr.1; CL 80/4 par. 1.1-1.5, 2.4-2.65, 3.3-3.27; C 81/9; CL 80/PV/3; CL 80/PV/6.

2/ C 81/INF.20.

ses ressources. Ils ont ajouté que, nonobstant leur soutien aux priorités et stratégies de la FAO, il existe aussi à leur avis des domaines dans lesquels le budget proposé pourrait être réduit. Un membre a précisé que sa position concernant le budget biennal proposé ne devait en aucune façon être considérée comme un refus d'appuyer le développement agricole et la lutte contre la faim.

41. Pendant le débat, il a été suggéré qu'une certaine attention pourrait être accordée dans l'avenir à l'opportunité de cesser de publier les Objectifs à moyen terme en tant que document séparé et d'en intégrer la substance dans le Programme de travail et budget. Peut-être la Conférence pourrait-elle examiner la question.

Examen du Programme ordinaire 1980-81 1/

42. Le Conseil a pris note des vues exprimées par le Comité du programme et le Comité financier sur l'examen du Programme ordinaire 1980-81, en attendant le débat exhaustif que la Conférence consacrera à ce document à sa vingt et unième session.

Examen des programmes de terrain (notamment investissements agricoles, aide au développement en matière de production vivrière et de développement rural et frais de soutien) 2/

43. Le Conseil a approuvé le rapport du Comité du programme et du Comité financier sur le document C 81/4 (Examen des programmes de terrain, 1980-81).

44. En examinant le document C 81/28 (Assistance au développement : production alimentaire et développement rural), le Conseil a noté que l'aide publique au développement (APD) s'était globalement accrue en 1980, mais que la part consacrée à l'agriculture semblait être restée stationnaire. Cette dernière est en effet passée de 7,1 milliards de dollars en 1979 à 7,5 en 1980, soit une hausse de 5,6 pour cent seulement, c'est-à-dire moins que le taux de l'inflation durant la même période. Toutefois, la situation paraît s'être quelque peu améliorée ces derniers temps en ce qui concerne les pays les moins avancés, leur part de l'aide publique à l'agriculture étant passée de 16 pour cent environ à 19 pour cent de 1979 à 1980.

45. Le Conseil a été informé de la dégradation de la situation en ce qui concerne les programmes de terrain réalisés avec le soutien du PNUD. Il a noté qu'en raison des sombres perspectives des ressources du PNUD, confirmées récemment, combinées avec la réduction de la part de la FAO dans l'exécution des projets du PNUD et avec les changements continuels du niveau des crédits, l'efficacité et l'économie de la gestion de cette partie importante des programmes de terrain de la FAO sont sérieusement compromises. Sous l'effet de ces différents facteurs, on devrait assister à une réduction marquée des activités de terrain FAO/PNUD en 1982 et en 1983. Le Conseil a toutefois noté que les activités entreprises avec les fonds fiduciaires et au titre du Programme de coopération technique progressent de façon satisfaisante.

46. Le Conseil a pris note des renseignements fournis dans le document C 81/INF/16 (Frais de soutien), qui sera soumis à la Conférence.

1/ C 81/8; CL 80/4, par. 2.66-2.72; 3.110-3.112; CL 80/PV/5; CL 80/PV/6.

2/ C 81/4; CL 80/4, par. 2.73 à 2.90 et 3.113 à 3.126; CL 80/PV/5; CL 80/PV/6.

Autres questions concernant le programme, le budget, les finances et l'administration, découlant de la quarante et unième session du Comité du programme et de la quarante-huitième session du Comité financier

- Situation financière de l'Organisation

a) Contributions 1/

i) Situation des contributions au budget

47. Le Conseil a été informé de l'état des contributions au 4 novembre 1981, par rapport à la même date en 1980, ainsi que des contributions restant dues par des Etats Membres au 4 novembre 1981 (voir annexe D au présent rapport).

	1981 ^{2/}	1980 ^{2/}
	-----	-----
		(aux fins de comparaison)
	Dollars E.-U.	Dollars E.-U.
- <u>Montants restant dus au 1er janvier</u>		
Montants exigibles pendant l'année	137 293 919,37	137 293 919,37
Arriérés	22 053 748,23	4 570 567,69
	-----	-----
Total	<u>159 347 667,60</u>	<u>141 864 487,06</u>
- <u>Recouvrements entre le 1er janvier et le 4 novembre</u>		
Montants exigibles pendant l'année	108 504 838,21 3/	108 185 670,67
Arriérés	18 928 812,99 3/	2 006 536,60
	-----	-----
Total	<u>127 433 651,20 3/</u>	<u>110 192 207,27</u>
- <u>Montants restant dus au 4 novembre</u>		
Montants exigibles pendant l'année	28 789 081,16 4/	29 108 248,70
Arriérés	3 124 935,24 4/	2 564 031,09
	-----	-----
Total	<u>31 914 016,40 4/</u>	<u>31 672 279,79</u>

1/ CL 80/4, par. 3.31-3.38; CL 80/LIM/1; CL 80/PV/4; CL 80/PV/6.

2/ Non compris les tranches d'arriérés devant être réglées au cours d'années futures en vertu de diverses autorisations de la Conférence.

3/ Les recouvrements comprennent l'excédent de l'exercice 1978-79 réparti en janvier : 2 269 696,22 dollars affectés aux contributions courantes (1,65 pour cent des contributions de 1981) et 2 075 934,78 dollars affectés aux arriérés.

4/ Voir annexe D.

ii) Contributions courantes

48. Le Conseil s'est déclaré, comme le Comité financier, sérieusement préoccupé par la gravité sans précédent de l'état de recouvrement des contributions pendant la plus grande partie de l'année 1981, par rapport aux années précédentes. On trouvera ci-après les pourcentages cumulatifs de recouvrement des contributions courantes au cours des cinq dernières années.

	1981	1980	1979	1978	1977
	-----	-----	-----	-----	-----
	%	%	%	%	%
Janvier	7,43	4,71	17,30	5,35	12,47
Février	16,03	19,97	26,66	26,54	30,50
Mars	22,72	34,03	31,44	36,83	38,52
Avril	33,88	38,92	35,41	46,04	48,21
Mai	38,37	55,80	38,86	57,25	51,23
Juin	40,08	61,23	46,64	57,69	60,59
Juillet	46,72	71,45	64,63	65,32	69,41
Août	54,79	75,88	80,86	74,93	72,29
Septembre	59,35	76,82	83,00	76,73	76,79
Octobre	72,34	78,81	94,83	78,17	92,30
Novembre	-	84,21	95,68	91,30	94,45
Décembre	-	85,71	97,17	94,04	97,54

49. Le 4 novembre, 79,03 pour cent des contributions courantes avaient été recouvrées, contre 78,81 pour cent à la même date en 1980, 94,83 pour cent en 1979, 78,17 pour cent en 1978 et 92,30 pour cent en 1977.

50. Les taux de recouvrement en 1981, souvent inférieurs à la part proportionnelle des crédits budgétaires, compromettent l'aptitude de l'Organisation à exécuter son programme.

51. Le Conseil a noté que huit Etats Membres continuent de devoir, au titre des contributions courantes, 1 million de dollars ou davantage, ces montants non recouverts se chiffrant à environ 25 millions de dollars au total et représentant 88 pour cent des contributions courantes restant dues. Le Conseil a été informé que plusieurs grands bailleurs de fonds ont notablement modifié leur calendrier de versement des contributions en 1981, par rapport aux années précédentes, et que le principal bailleur de fonds a averti l'Organisation qu'à l'avenir ses versements seraient normalement effectués durant le quatrième trimestre de l'année civile.

52. A cet égard, le Conseil rappelle que tous les Etats, en devenant membres de l'Organisation, ont pris l'engagement de se conformer à son Acte constitutif et qu'ils ont donc l'obligation légale de verser intégralement leurs contributions dans les trente jours qui suivent la réception de la communication du Directeur général à cet effet, ou le premier jour de l'année civile à laquelle elles se rapportent, si cette dernière date est postérieure à l'expiration du délai de trente jours. Toutes les contributions doivent donc être recouvrées au plus tard en février de chaque année.

53. Tous les Etats Membres, sauf un, ont estimé que les conséquences d'une détérioration dans le versement des contributions appellent des actions préjudiciables aux intérêts financiers de tous les Etats Membres, puisque ce sont eux qui doivent fournir les liquidités nécessaires pour financer la majoration du Fonds de roulement et qu'ils doivent partager les dépenses accrues résultant des emprunts contractés pour couvrir les besoins de trésorerie.

54. Le Conseil s'est félicité des efforts vigoureux et particuliers que le Directeur général a déployés en communiquant personnellement en juillet, aux autorités de tous les Etats Membres, les montants dus et en envoyant au mois d'août un rappel demandant une intervention personnelle urgente des autorités des principaux bailleurs de fonds qui ne s'étaient pas acquittés de la totalité de leurs contributions. Le Conseil demande au Directeur général de poursuivre énergiquement le recouvrement des montants dus. Il juge indispensable que les Etats Membres s'acquittent de leurs obligations le plus rapidement possible.

iii) Arriérés de contributions

55. Le Conseil a en outre noté avec préoccupation le montant considérable des arriérés non recouverts (3 124 935 dollars) dus par 21 Etats Membres. Cela aggrave la situation financière déjà difficile de l'Organisation. Le Conseil en appelle à nouveau aux Etats Membres intéressés pour qu'ils ne ménagent aucun effort en vue d'effectuer leurs versements sans autre retard.

56. Le Conseil a été informé que cinq Etats Membres (République centrafricaine, Tchad, Comores, Iran et Paraguay) risquaient encore de perdre leur droit de vote lors de la prochaine session de la Conférence, en vertu de l'Article III.4 de l'Acte constitutif. A cet égard, le Gouvernement de la République centrafricaine a soumis à l'examen de la Conférence une proposition tendant à liquider en 10 tranches annuelles, à partir de 1981, ses arriérés de contributions, tout en réglant ses contributions courantes durant l'année civile à laquelle elles se rapportent.

57. Le Conseil exhorte les autres Etats Membres à régulariser leur situation et invite le Directeur général à poursuivre ses efforts pour résoudre le problème.

iv) Demande d'admission à la qualité de membre

58. Le Conseil a été informé que trois nouvelles demandes d'admission à la qualité de membre de l'Organisation ont été reçues du Bhoutan, de Saint-Vincent-et-Grenadines et du Zimbabwe. Il a noté qu'en vertu des dispositions des textes fondamentaux de l'Organisation, et compte tenu de la pratique établie, ces gouvernements seraient appelés à verser, au titre du dernier trimestre de 1981, une première contribution, à déterminer par la Conférence au moment de sa décision sur la demande d'admission, comme suit : Bhoutan 3 400 dollars, Saint-Vincent-et-Grenadines 3 400 dollars, Zimbabwe, 6 800 dollars. Compte tenu du niveau auto-risé actuel du Fonds de roulement (6 500 000 dollars), le Bhoutan et Saint-Vincent-et-Grenadines seraient invités à faire au Fonds une avance de 650 dollars chacun et le Zimbabwe une avance de 1 300 dollars.

b) Compte de réserve spécial 1/

59. Le Conseil a noté que, alors que le taux de change adopté par la Conférence pour le calcul du budget actuel était de 820 livres par dollar E.-U., le taux de change des Nations Unies est passé entre janvier 1980 et le 31 août 1981 de 800 livres à 1 240 livres par dollar E.-U., soit un taux moyen pour la période de vingt mois de 947 livres pour 1 dollar. Etant donné cette évolution favorable, des économies cumulatives de 14 651 000 dollars, sur les dépenses de personnel, ont à cette date été portées au crédit du Compte de réserve spécial.

60. Le Conseil a noté que si la tendance favorable des changes persiste et si la parité se maintient aux environs de 1 200 livres pour 1 dollar jusqu'à la fin de l'exercice, le solde du Compte de réserve spécial dépassera 19 millions de dollars après financement des dépenses supplémentaires non inscrites au budget (5 575 000 dollars), conformément au paragraphe 2(c) de la résolution 27/77 de la Conférence.

1/ CL REP/79, par. 178; CL 80/4, par. 3.45-3.49; CL 80/PV/4; CL 30/PV/6.

61. A ce propos, le Conseil rappelle qu'à sa soixante-dix-neuvième session il avait approuvé un projet de résolution qui tendait notamment à porter le niveau du Compte de réserve spécial à 5 pour cent du budget opérationnel effectif total et à réapprovisionner automatiquement ledit Compte au moyen de l'excédent de trésorerie en fin d'exercice. (Deux délégations ont rappelé qu'elles avaient émis l'opinion qu'il n'était aucunement nécessaire de modifier les dispositions relatives au Compte de réserve spécial). Comme le montant du budget proposé pour 1982-83 est de 368 millions de dollars (au taux de 1 dollar E.-U. = 1 175 lires), le niveau du Compte de réserve spécial, à 5 pour cent, devrait être de 18 400 000 dollars. Les montants disponibles dans ce compte au 31 décembre 1981 devraient donc être suffisants pour porter le fonds au nouveau niveau proposé. Le Conseil a noté que tout solde demeurant après cette opération serait viré aux recettes accessoires.

c) Fonds de roulement 1/

i) Situation et reconstitution du Fonds de roulement

62. Le Conseil a noté que le solde en espèces du Fonds de roulement s'élevait, au 31 août, à 6 514 950 dollars. Il a rappelé qu'à sa soixante-dix-neuvième session il avait adopté une résolution (1/79) autorisant le Directeur général à prélever un maximum de 5 925 000 dollars sur le Fonds de roulement pour financer les dépenses supplémentaires non inscrites au budget.

63. Le Conseil a rappelé qu'aux termes de l'Article 6.5(b) du Règlement financier, les avances faites sur le Fonds de roulement pour financer des dépenses non inscrites au budget doivent être remboursées selon les méthodes déterminées par la Conférence.

64. Le Conseil a noté que si les Etats Membres paient leurs contributions rapidement, il y aura au 31 décembre 1981 un excédent de trésorerie suffisant pour rembourser le montant dû au Fonds de roulement. Le Conseil recommande donc à la Conférence d'adopter le projet de résolution suivant :

PROJET DE RESOLUTION DE LA CONFERENCE

REMBOURSEMENT AU FONDS DE ROULEMENT A L'AIDE DE L'EXCEDENT DE TRESORERIE 1980-81

LA CONFERENCE,

Notant que le Directeur général a été autorisé par la résolution 1/79 de la soixante-dix-neuvième session du Conseil à prélever un montant maximum de 5,925 millions de dollars sur le Fonds de roulement pour financer les dépenses supplémentaires non inscrites au budget,

Notant qu'au 31 décembre 1981, il est prévu qu'un montant approximatif de _____ dollars sera nécessaire,

Notant en outre que, si les Etats Membres versent leurs contributions rapidement, on estime qu'il y aura un excédent de trésorerie durant l'exercice 1980-81,

Rappelant qu'aux termes de l'Article 6.5(b) du Règlement financier, les avances faites par le Fonds de roulement pour financer les dépenses de caractère exceptionnel sont remboursées selon les méthodes déterminées par la Conférence,

Décide que, notwithstanding les dispositions de l'Article 6.1(b) du Règlement financier, la part dudit excédent qui est nécessaire pour couvrir le prélèvement sera retenue et utilisée pour rembourser le Fonds de roulement.

ii) Relèvement du niveau du Fonds de roulement

65. Le Conseil a noté que le rythme très peu satisfaisant du versement des contributions crée des problèmes financiers à l'Organisation.

66. A cet égard, le Conseil a rappelé que le Règlement financier prévoit le paiement des contributions annuelles dans les trente jours qui suivent la réception de la communication du Directeur général ou à compter du premier jour de l'année civile à laquelle elles se rapportent, si cette dernière date est postérieure à l'expiration du délai de trente jours. Au-delà de cette date, les contributions non versées doivent être considérées comme arriérées.

67. Le Conseil a déploré que la situation en ce qui concerne le paiement des contributions n'ait pas changé substantiellement, en dépit des recommandations pressantes du Comité financier et du Conseil et malgré les lettres spécialement adressées par le Directeur général aux Etats Membres ayant un fort arriéré de contributions. Le Conseil s'est particulièrement inquiété de la nouvelle tendance qui se dessine dans le paiement des contributions des Etats Membres et qui pourrait persister dans les quelques années à venir. En conséquence, il a de nouveau exhorté les Etats Membres qui sont encore redevables de contributions courantes à s'acquitter au plus tôt de leurs obligations. Le non-paiement des contributions ou les retards défavorisent ceux qui règlent leurs contributions en temps voulu.

68. La première mesure proposée par le Directeur général vise à porter la dotation du Fonds de roulement de 6,5 millions de dollars à 13,25 millions de dollars.

69. Le Conseil a rappelé que le Fonds de roulement devrait être utilisé en premier recours pour combler tout déficit de trésorerie de l'Organisation dû à des retards dans le recouvrement des contributions, que, si le Fonds de roulement est insuffisant pour ce faire, le Compte de réserve spécial serait utilisé en second recours, à condition que les fonds du Compte de réserve spécial n'aient pas déjà été engagés ou ne risquent pas d'être nécessaires pour financer des dépenses non inscrites au budget dues à l'évolution défavorable des taux de change ou à des coûts supplémentaires non prévus, et qu'il ne serait fait usage qu'en dernier recours de l'utilisation d'emprunter proposée séparément, si elle est accordée par le Conseil.

70. Le Conseil a noté que le Directeur général n'a pas proposé de fixer, pour le Fonds de roulement, un pourcentage du budget opérationnel effectif mais qu'il a proposé un montant fixe. Il représentera cependant 3 pour cent environ du niveau proposé du budget opérationnel effectif pour 1982-83. Le Conseil a noté qu'il s'agit là d'un niveau inférieur à celui des fonds similaires des autres institutions des Nations Unies.

71. Le Conseil a noté que les avances nécessaires pour financer la reconstitution et l'augmentation proposées du Fonds de roulement, qui passera à 13,25 millions de dollars, pourraient être compensées en partie du moins par l'excédent de trésorerie qui, d'après les estimations actuelles, pourrait encore devenir disponible à la fin de l'exercice biennal en cours.

72. Deux membres n'ont pas été en mesure d'appuyer cette proposition et un troisième a réservé la position de son gouvernement. Le Conseil, dans sa grande majorité, a pleinement souscrit à la proposition. Il convient donc de recommander à la Conférence d'adopter le projet de résolution suivant :

PROJET DE RESOLUTION DE LA CONFERENCE

NIVEAU DU FONDS DE ROULEMENT

LA CONFERENCE,

Rappelant sa résolution 34/75 fixant à 6 500 000 dollars le niveau du Fonds de roulement;

Rappelant également sa résolution 33/75 autorisant le Directeur général à prélever jusqu'à 1 000 000 de dollars sur le Fonds de roulement pour financer des interventions initiales d'urgence contre les maladies du bétail et contre le criquet pèlerin;

Déplorant que, malgré les appels répétés du Conseil, le rythme auquel sont versées les contributions au budget se soit fortement ralenti par rapport aux exercices précédents, ce qui risque, dans une certaine mesure, de refléter une tendance durable;

Considérant que le Fonds de roulement devrait être la première source de financement des dépenses budgétaires dans l'attente du paiement des contributions et que, dans la mesure du possible, d'autres moyens ne devraient être utilisés que si de graves problèmes de trésorerie surgissent en dépit des prélèvements opérés sur le Fonds de roulement;

Notant que le Fonds de roulement ne représente que deux pour cent du budget actuel et que ce pourcentage est beaucoup plus faible que dans les autres organisations comparables;

Ayant examiné les recommandations formulées par le Conseil à sa quatre-vingtième session;

Décide que, à compter du 1er janvier 1982, le niveau autorisé du Fonds de roulement sera de 13 250 000 dollars et que:

- a) Les avances des Etats Membres seront recalculées à compter du 1er janvier 1982, sur la base du barème des contributions 1982-83, comme prévu à l'article 6, paragraphes 2(b) (iv) et 2(b) (v), du règlement financier;
 - b) Nonobstant les dispositions de l'Article 6.1(b) du Règlement financier, la fraction qui pourra être nécessaire, sur la part d'un éventuel excédent en espèces de l'exercice 1980-81 revenant à un Etat Membre, pour porter l'avance de cet Etat Membre au Fonds de roulement au niveau voulu après la nouvelle détermination des avances, sera retenue et affectée à la liquidation de ladite avance au 1er janvier 1982.
 - d) Autorisation d'emprunter 1/
73. Le Conseil était saisi des recommandations du Comité financier et de celles du Comité des questions constitutionnelles et juridiques qui a examiné les aspects constitutionnels et juridiques de la proposition d'autoriser le Directeur général à emprunter dans certaines circonstances.
74. Le Conseil a noté que, outre la dégradation générale de la situation en ce qui concerne le versement des contributions, le Directeur général a été récemment informé, par le pays qui verse la plus grosse contribution, de son intention de modifier la pratique qu'il avait suivie jusqu'à présent pour la remise de ses contributions. Cette proposition, qui n'a pas encore reçu de sanction législative définitive, consiste à échelonner progressivement les paiements durant chaque année civile, l'objectif ultime étant de ne verser le montant total de la contribution annuelle que durant le dernier trimestre de chaque année, et cela à partir de 1983. En outre, il a été annoncé qu'une partie du solde de la contribution de ce pays membre pour 1981 ne serait pas versée avant 1982.

1/ CL 80/4, par. 3.62-3.73; CL 80/5, par. 1-10; CL 80/PV/4; CL 80/PV/6.

75. Le Conseil note que, si le rythme récent de versement des contributions se maintient et si le principal bailleur de fonds donne suite à son intention de différer ses paiements, l'Organisation pourrait éprouver de graves difficultés de trésorerie en 1982 et en éprouverait très probablement en 1983. Ces déficits pourraient être de l'ordre de 21 millions de dollars en 1983 et pourraient atteindre des chiffres encore supérieurs - peut-être de l'ordre de 30 à 40 millions de dollars - après 1983.

76. Le Conseil a rappelé que, selon les dispositions actuelles, les déficits de trésorerie seraient d'abord couverts par le Fonds de roulement (qui, conformément à la résolution 33/75 de la Conférence, est également destiné à faire face à certaines urgences) mais que si on le portait à 13,25 millions de dollars, ainsi qu'il est proposé, il resterait encore insuffisant pour couvrir les déficits d'une ampleur exceptionnelle qui, selon toute vraisemblance, devraient apparaître en 1983 et les années suivantes.

77. Le Conseil a rappelé en outre que le Compte de réserve spécial peut aussi être utilisé, en deuxième recours, conformément à la résolution 27/77 de la Conférence, à condition que son solde n'ait pas été sensiblement entamé ou ne soit pas nécessaire pour faire face à des fluctuations monétaires défavorables ou à une inflation non prévue au budget.

78. Après examen du projet de résolution figurant dans le rapport du Comité financier, le Conseil a noté qu'il était libellé à peu près dans les mêmes termes que les autorisations octroyées précédemment en deux occasions. La première avait été accordée en 1964 (résolution 4/43 complétée par la résolution 9/44) pour faire face aux retards intervenus dans le versement de plusieurs contributions, notamment celle du principal bailleur de fonds, ainsi qu'au retrait d'un pays de l'Organisation; la seconde en 1979 (résolution 3/75) pour couvrir tout risque de retard dans la réception de la contribution du principal bailleur de fonds. Le Conseil a rappelé que, dans un cas comme dans l'autre, le Directeur général n'avait pas eu à se servir de cette autorisation et que celle-ci était donc devenue caduque. Or, dans la proposition actuelle, il est suggéré que l'autorisation ne soit assortie d'aucune limite de durée. Le Conseil a noté que le CQCJ avait conclu que, du point de vue juridique et constitutionnel, la résolution proposée était correcte dans la forme et que sa teneur n'était pas en contradiction avec les Textes fondamentaux.

79. Le Conseil a noté que les sources essentielles de ces prêts devraient être des fonds internes, à savoir : les soldes disponibles dans le Compte de remboursement des frais de soutien, dans le Fonds des indemnités de cessation de fonctions qui contient les contributions destinées au paiement différé des primes de rapatriement, dans la Caisse des indemnités de départ, qui finance en partie les indemnités de départ versées aux agents des Services généraux, et dans certains comptes de fonds fiduciaires si les dispositions légales particulières qui les régissent le permettent. Les intérêts à verser sur ces prêts seraient imputés aux recettes accessoires, ce qui absorberait en partie les intérêts perçus sur le solde disponible des contributions des Etats Membres qui ont rempli à temps leurs obligations financières.

80. Quelques Membres ont estimé que, sur la base des prévisions de ressources périodiques, l'autorisation d'emprunter devrait - comme par le passé - être limitée aussi bien dans le temps que dans son montant. D'autres ont estimé que tous les emprunts devraient également être soumis à l'approbation préalable du Comité financier et/ou du Conseil. Un Membre a également suggéré que le Directeur général consulte les Etats Membres du Conseil par correspondance pour leur demander leur assentiment quand il aura besoin d'utiliser l'autorisation d'emprunter.

81. Quelques Membres ont émis l'opinion que les ressources disponibles dans le Fonds de roulement et dans le Compte de réserve spécial seraient suffisantes et que, dans sa forme actuelle, la proposition risquait de dissuader les Etats Membres de s'acquitter à temps de leurs obligations. Un Membre a estimé que la proposition offre aux dirigeants de la FAO une protection bien supérieure à celle que les administrations publiques elles-mêmes peuvent escompter dans des circonstances analogues. L'administration ne devrait pas éviter de prendre certaines décisions en ayant simplement recours à l'emprunt. Plusieurs Membres

ont considéré qu'il faudrait attendre, pour prendre une décision, que la question soit de nouveau examinée par le Comité financier. Quelques délégations se sont déclarées opposées au projet de résolution.

82. La majorité du Conseil a estimé qu'il n'était pas possible de prévoir à l'avance les sommes que le Directeur général pourrait être obligé d'emprunter pas plus qu'il n'était possible de prévoir la période pendant laquelle ces emprunts se révéleraient nécessaires. Elle a par ailleurs estimé que le Directeur général devait avoir une marge de manoeuvre lui permettant d'agir en cas d'urgence et que des consultations par correspondance ne conviendraient pas. Elle a cependant été d'accord avec le Comité financier pour juger que la faculté d'emprunter devra être utilisée avec beaucoup de soin et de rigueur, uniquement en cas de stricte nécessité, seulement après que le Fonds de roulement aura été mis à contribution et après avoir estimé au mieux les fonds qui peuvent être prélevés sur le Compte de réserve spécial.

83. La majorité du Conseil a estimé que, compte tenu de la situation prévisible, l'autorisation d'emprunter était essentielle pour protéger un programme approuvé. Elle a reconnu que, comme il s'agit d'une mesure à prendre en dernier ressort dans des situations qui ne peuvent pas être prévues à l'avance mais qu'il faudra peut-être affronter immédiatement, il n'est pas possible de délimiter strictement les conditions d'exercice de cette faculté et que, compte tenu de la validité de la gestion financière de la FAO, le Conseil doit et peut laisser au Directeur général une certaine souplesse dans la gestion des finances de l'Organisation, si et quand cela est indispensable.

84. En conclusion, le Conseil convient de façon générale d'adopter la résolution suivante :

Résolution 2/80

AUTORISATION D'EMPRUNTER

LE CONSEIL,

Notant une tendance à la détérioration du rythme de versement des contributions d'un certain nombre d'Etats Membres et l'intention déclarée par le principal bailleur de fonds de différer progressivement le versement de ses contributions;

Rappelant que le Conseil a déjà autorisé le Directeur général à emprunter à deux reprises, en 1964 et 1979, dans des termes sensiblement similaires à ceux des paragraphes 1-5 ci-après du dispositif ci-dessous;

Considérant la nécessité de conserver une trésorerie suffisante pour faire face aux engagements et permettre l'exécution du Programme de travail tel qu'il a été approuvé;

Tenant compte du fait que le Directeur général tient le Comité financier régulièrement informé de la situation financière de l'Organisation, y compris des mouvements de trésorerie et de l'état des contributions:

1. Autorise le Directeur général à emprunter des fonds en cas de besoin et dans la mesure nécessaire, après avoir recouru au Fonds de roulement et au Compte de réserve spécial dans la mesure appropriée et possible;
2. Décide que ces emprunts doivent être contractés auprès de sources internes, dans toute la mesure possible;
3. Autorise en outre le Directeur général, au cas où il ne serait pas possible d'emprunter sur des ressources internes, à négocier et à contracter des emprunts auprès de prêteurs extérieurs de son choix, en tenant dûment compte, lorsqu'il en fixe les conditions, de la nécessité de contenir au maximum la charge des intérêts;

4. Décide que tout intérêt dû sur de tels emprunts sera imputé sur les recettes accessoires;
5. Prie le Directeur général, sans mettre en cause la faculté pour celui-ci d'utiliser à sa discrétion l'autorisation accordée au paragraphe 1 ci-dessus d'informer pleinement le Comité financier de toute utilisation future éventuelle de cette autorisation et, dans la mesure où à son avis les circonstances et le temps disponible le permettent, de consulter au préalable le Comité financier et, en tout état de cause, de faire rapport ex post facto, par l'intermédiaire du Comité financier et du Conseil, sur tous emprunts contractés.
85. Le Directeur général a formellement assuré le Conseil qu'au cours de l'exercice 1982-83 il consulterait effectivement le Comité financier avant d'utiliser l'autorisation d'emprunter, en convoquant au besoin une session extraordinaire, et qu'en outre il soumettrait à la fin de 1983 un rapport au Conseil sur tout emprunt qu'il aurait contracté en vertu de cette autorisation afin que le Conseil puisse prendre les décisions nécessaires et appropriées pour l'avenir en ce qui concerne l'autorisation d'emprunter.

- Comptes vérifiés 1/

i) Programme des Nations Unies pour le développement 1980

86. Le Conseil a examiné les comptes du PNUD et pris note des observations du Comité financier.

87. Le Conseil approuve les recommandations du Commissaire aux comptes et prend note des mesures proposées par le Directeur général pour remédier aux carences mentionnées dans le rapport du Commissaire aux comptes.

ii) Programme alimentaire mondial 1980

88. Le Conseil a examiné les comptes du PAM et constaté que le Comité financier avait fait rapport séparément au Comité des politiques et des programmes d'aide alimentaire sur les questions opérationnelles mentionnées dans le rapport du Commissaire aux comptes.

iii) Soumission des comptes vérifiés à la Conférence

89. Le Conseil a soumis à la Conférence les comptes vérifiés ci-dessus, ainsi que ceux qu'il avait examinés à sa soixante-dix-huitième session, conformément aux dispositions de l'article XXIV.3(b) du Règlement général de l'Organisation et il recommande à la Conférence d'adopter le projet de résolution suivant :

PROJET DE RESOLUTION DE LA CONFERENCE
COMPTES VERIFIES

LA CONFERENCE,

Ayant examiné les rapports des soixante-dix-huitième et quatre-vingtième sessions du Conseil,

Ayant examiné les comptes vérifiés ci-dessous et les rapports y relatifs du Commissaire aux comptes:

Programme ordinaire 1978-79	C 81/5
Programme des Nations unies pour le développement 1979 et 1980	C 81/6; C 81/6(a)
Programme alimentaire mondial 1979 et 1980	C 81/7; C 81/7(a)

Adopte les comptes vérifiés ci-dessus.

iv) Programme ordinaire - Comptes provisoires 1980

90. Le Conseil approuve les recommandations contenues dans le rapport du Commissaire aux comptes et note les mesures adoptées par le Secrétariat en réponse auxdites recommandations.

- Questions de personnel 1/

91. Le Conseil a noté que le Comité financier avait estimé que les émoluments du Directeur général devraient être alignés sur ceux des chefs de Secrétariat des autres institutions et avait recommandé de soumettre un projet de résolution à l'adoption de la Conférence. Un membre a réservé la position de son gouvernement au sujet de cette résolution, conformément à l'attitude adoptée par son pays dans d'autres organisations internationales.

92. En conséquence, le Conseil recommande à la Conférence d'adopter le projet de résolution ci-après, conformément aux dispositions de l'Article XXXVI.1(c) du Règlement général:

PROJET DE RESOLUTION DE LA CONFERENCE
EMOLUMENTS DU DIRECTEUR GENERAL

LA CONFERENCE,

Rappelant qu'elle avait fixé les émoluments et indemnités du Directeur général à sa dix-neuvième session, en vertu des paragraphes 1, 2 et 3 du dispositif de sa résolution 28/77;

Notant qu'à sa trente-cinquième session l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé certaines recommandations de la Commission de la fonction publique internationale qui modifient les traitements et indemnités des fonctionnaires du cadre organique et des catégories supérieures;

Notant en outre qu'à sa soixante-dixième session le Conseil a autorisé le Directeur général à amender le Statut du personnel de la FAO de manière à mettre en oeuvre les recommandations de la Commission de la fonction publique internationale telles qu'elles avaient été approuvées par l'Assemblée générale des Nations Unies et avec effet à la même date;

1/ Voir CL 80/4, paragraphes 3.99-3.100; CL 80/PV/5; CL 80/PV/6.

Considérant que les modifications des traitements et indemnités des fonctionnaires du cadre organique et des catégories supérieures qui sont entrées en vigueur à la FAO à dater du 1er janvier 1981 devraient s'appliquer rétroactivement au Directeur général et que des dispositions devraient être prises afin que toutes les modifications qui pourront être apportées à l'avenir aux traitements et indemnités des fonctionnaires du cadre organique et des catégories supérieures soient automatiquement appliquées au Directeur général;

Considérant également qu'à la FAO l'indemnité de représentation du Directeur général n'a pas varié depuis qu'elle a été fixée le 1er janvier 1977 à 20 000 dollars E.-U.;

Décide ce qui suit:

1. Le traitement annuel du Directeur général est ajusté rétroactivement à compter du 1er janvier 1981 et fixé ainsi: traitement brut, 125 400 dollars E.-U.; traitement net, 66 817 dollars E.-U. (avec personne à charge) ou 60 177 dollars E.-U. (sans personne à charge); ajustement de poste, 550 dollars pour un point d'indice (avec personne à charge) ou 496 dollars (sans personne à charge);
2. Le régime des indemnités et prestations applicables au Directeur général est amendé à compter du 1er janvier 1981 à l'instar de celui des fonctionnaires du cadre organique et des catégories supérieures;
3. A l'avenir, le traitement et les indemnités du Directeur général seront ajustés conformément à toute révision des traitements et indemnités des fonctionnaires du cadre organique et des catégories supérieures;
4. L'indemnité de représentation du Directeur général est portée à 24 000 dollars E.-U. à compter du 1er janvier 1981.

- Locaux du Siège 1/

93. Le Conseil a noté les recommandations figurant dans le rapport de la quarante-huitième session du Comité financier. Il a également noté que les faits nouveaux intervenus depuis la session du Comité se limitaient à la possibilité de voir le gouvernement hôte appliquer l'une des mesures provisoires proposées par le Directeur général, à savoir la construction d'une soixantaine de bureaux sur le toit du bâtiment D, et à la déclaration bienvenue faite à l'occasion de la Journée mondiale de l'alimentation (16 octobre 1981) par le Président du Conseil des ministres italien, qui a protesté de la bonne volonté du gouvernement hôte en ce qui concerne la construction d'un nouvel ensemble de bâtiments.

94. Le Conseil a toutefois noté avec préoccupation que, malgré les efforts du Directeur général, rien de concret n'a encore été fait par le gouvernement hôte au sujet des autres mesures provisoires qui, de l'avis du Comité financier, auraient pourtant dû être appliquées simultanément et de toute urgence, ni au sujet de la proposition de construire un nouvel ensemble de bâtiments.

95. Le Conseil a pris note des vues exprimées par le représentant du gouvernement hôte et a estimé que, compte tenu de l'urgence de la situation, une attitude plus énergique des organes directeurs eux-mêmes serait nécessaire, le Conseil recommande donc à la Conférence d'adopter le projet de résolution suivant:

1/ CL 80/4, par. 3.101-3.106; CL 80/PV/5; CL 80/PV/6.

PROJET DE RESOLUTION DE LA CONFERENCE

LOCAUX DU SIEGE

LA CONFERENCE,

Reconnaissant que les bâtiments situés viale delle Terme di Caracalla, mis à disposition par le Gouvernement italien, se sont depuis longtemps révélés insuffisants pour le personnel du siège de l'Organisation et du Programme alimentaire mondial, ce qui a nécessité la construction de locaux temporaires en 1965 et la location d'espaces supplémentaires depuis 1969,

Rappelant les solutions au problème des locaux du siège préconisées par le Directeur général et appuyées par le Conseil à sa soixante-dix-neuvième session 1/,

1. Décide de créer, en vertu de l'Article VI.5 de l'Acte constitutif, un groupe de travail composé de sept Etats Membres représentant chacun l'une des sept régions de la FAO 2/;
2. Décide que ce groupe de travail sera composé des Etats Membres suivants:

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

dont les représentants devraient, en consultation avec le Directeur général, rencontrer en délégation les autorités italiennes compétentes au niveau le plus élevé, afin de demander que soient appliquées d'urgence les solutions tant permanentes que temporaires proposées par le Directeur général et appuyées par le Conseil lors de sa soixante-dix-neuvième session;

3. Autorise le Directeur général à réunir ce groupe de travail chaque fois qu'il le jugera nécessaire ou approprié;
4. Demande au groupe de travail de faire rapport au Conseil à ses quatre-vingt-deuxième et quatre-vingt-troisième sessions et à la Conférence à sa vingt-deuxième session sur les progrès accomplis et sur les nouvelles mesures à envisager éventuellement pour apporter au plus tôt une solution permanente au problème des locaux.

1/ CL 79/REP, par. 197-200.

2/ Afrique, Amérique du Nord, Amérique latine, Asie, Europe, Pacifique du Sud-Ouest, Proche-Orient.

Prévention des pertes de produits alimentaires 1/

96. Le Conseil fait siennes les vues exprimées dans les rapports du Comité du programme et du Comité financier au sujet du fonctionnement du Programme d'action pour la prévention des pertes de produits alimentaires et de la nécessité de trouver des ressources complémentaires pour donner suite à des demandes de projet déjà reçues et poursuivre le programme dans l'avenir.

QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES

Mémoire d'entente entre la FAO et la Banque asiatique de développement 2/

97. Le Conseil a noté avec satisfaction que la coopération entre la FAO et la Banque asiatique de développement s'était accrue et que le mémoire d'entente, entré en vigueur en 1968, avait été renégocié afin de mettre à jour les arrangements en matière de coopération et spécialement d'harmoniser la formule de partage des coûts avec celle qui figure dans les accords avec d'autres institutions de financement.

98. Le Conseil a noté en outre que le Comité du programme 3/ et le Comité financier 4/ avaient recommandé au Conseil d'accepter qu'il soit mis fin par consentement mutuel au mémoire d'entente de 1968, approuvé par lui à sa quarante-neuvième session 5/. A cet égard, le Conseil a été informé que le Conseil d'administration de la Banque asiatique de développement avait récemment donné son accord à l'abrogation du mémoire d'entente de 1968 et avait autorisé le Président à signer le nouveau protocole d'accord.

99. Le Conseil fait sienne la recommandation du Comité du programme et du Comité financier et se félicite de ce que le Directeur général soit ainsi en mesure de signer le nouveau protocole d'accord.

Modification de la représentation des Etats Membres au Comité du programme et au Comité financier 6/

100. Conformément aux dispositions de l'Article XXVI-4(a) du Règlement général de l'Organisation (RGO), le Conseil a été informé des qualités et des compétences du remplaçant du représentant du Gouvernement de la République islamique du Pakistan au Comité du programme.

101. Conformément aux dispositions de l'Article XXVII-4(a) du Règlement général de l'Organisation (RGO), le Conseil a été informé des qualités et des compétences des remplaçants des représentants au Comité financier des gouvernements de l'Australie et de la République Unie de Tanzanie.

1/ CL 80/4, par. 3.122-3.126; C 77/REP, par. 54 et Rés. 3/77; CL 80/PV/5; CL 80/PV/6

2/ CL 80/11; CL 80/PV/5; CL 80/PV/6

3/ CL 80/4, par. 2.106

4/ CL 80/4, par. 3.129

5/ CL 49/REP, par. 43

6/ CL 80/INF/8; CL 80/PV/5; CL 80/PV/6

Invitation d'organisations internationales non gouvernementales n'ayant pas de statut officiel auprès de la FAO 1/

102. Le Conseil a été informé des noms des organisations non gouvernementales qui n'ont pas de statut officiel auprès de la FAO et qui ont été invitées à des réunions techniques.

AUTRES QUESTIONS

Questions diverses

- Deuxième rapport sur les sessions hors programme et les sessions annulées pendant l'exercice 1980-81 2/

103. Le Conseil a noté que, depuis sa soixante-dix-huitième session, huit autres réunions hors programme avaient été approuvées et que 54 réunions avaient été annulées, soit au total 17 réunions hors programme autorisées et de 88 réunions annulées durant l'exercice.

104. On trouvera à l'Annexe E le détail des réunions hors programme autorisées et des réunions annulées depuis la soixante-dix-huitième session du Conseil.

- Lieu du neuvième Congrès forestier mondial, 1984 3/

105. Le Conseil note que trois pays - l'Inde, le Mexique et les Philippines - ont offert d'accueillir le neuvième Congrès forestier mondial. Ces pays se sont tous les trois distingués par les progrès réalisés dans le domaine forestier et exécutent d'importants programmes de développement des forêts et des industries forestières. En outre, ils ont des environnements écologiques et socio-économiques variés, qui constituent un élément positif pour la réussite du Congrès.

106. En ce qui concerne les moyens matériels et les ressources à fournir, le Conseil a noté avec satisfaction que les trois pays hôtes potentiels seraient en mesure de garantir au neuvième Congrès une organisation aussi efficace que précédemment.

107. Quelques membres ont rappelé que la délégation du Mexique avait annoncé, au huitième Congrès forestier, que son gouvernement avait l'intention d'inviter le neuvième Congrès à se tenir dans son pays, et ils ont évoqué le débat qui a eu lieu à ce sujet lors de la cinquième session du Comité des forêts.

108. Plusieurs délégations ont souligné que le principe de la "rotation" entre les diverses régions géographiques du monde devrait présider au choix du lieu du neuvième Congrès. Le Conseil convient que les ministres des trois pays hôtes potentiels se consultent entre eux durant la Conférence afin de parvenir à un accord.

109. Le Conseil demande au Directeur général d'inviter les trois ministres intéressés à se consulter à ce sujet et souhaiterait se prononcer sur cette question lors de sa quatre-vingt-unième session, après avoir pris connaissance d'un rapport sur les consultations entre les ministres.

Date et lieu de la quatre-vingt-unième session du Conseil 4/

110. Le Conseil décide de tenir sa quatre-vingt-unième session le vendredi 27 novembre 1981.

1/ CL 80/2; CL 80/PV/5; CL 80/PV/6.

2/ CL 80/7; CL 80/PV/5; CL 80/PV/6.

3/ CL 80/10; CL 80/PV/5; CL 80/PV/6.

4/ CL 80/PV/6.

ORDRE DU JOUR DE LA QUATRE-VINGTIÈME SESSION DU CONSEIL

- I. INTRODUCTION - QUESTIONS DE PROCEDURE
 1. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
 2. Election de trois Vice-Présidents et nomination du Président et des membres du Comité de rédaction
- II. PREPARATION DE LA VINGT ET UNIÈME SESSION DE LA CONFERENCE DE LA FAO
 3. Propositions de candidatures aux postes de Président de la Conférence, de Présidents des commissions de la Conférence (Recommandation à la Conférence)
 4. Election de membres de la Commission des candidatures
 5. Désignation du Président de la réunion officieuse des observateurs des organisations non gouvernementales
- III. ACTIVITES DE LA FAO
 6. Rapport de la cinquante-troisième session du Comité des produits
 7. Progrès accomplis en ce qui concerne l'ajustement agricole international
- IV. RELATIONS ET CONSULTATIONS INTERINSTITUTIONS SUR LES QUESTIONS D'INTERET COMMUN
 8. Faits nouveaux survenus dans le système des Nations Unies qui intéressent la FAO
 9. Rapport du Corps commun d'inspection des Nations Unies - Assistance fournie par le système des Nations Unies aux institutions multinationales régionales de coopération technique
- V. QUESTIONS CONCERNANT LE PROGRAMME, LE BUDGET, LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION
 10. Programme de travail et budget, 1982-83
 11. Objectifs à moyen terme: (notamment la recherche agricole dans les pays en développement)
 12. Examen du programme ordinaire, 1980-81
 13. Examen des programmes de terrain: (notamment l'investissement en agriculture et l'aide au développement en matière de production vivrière et de développement rural et les frais de soutien)
 14. Autres questions concernant le programme, le budget, les finances et l'administration découlant de la quarante et unième session du Comité du programme et de la quarante-huitième session du Comité financier

VI.

QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES

15. Rapport de la quarante et unième session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques
16. Autres questions constitutionnelles et juridiques
 - Invitation d'Etats non membres à des réunions de la FAO
 - Invitation d'organisations internationales non gouvernementales n'ayant pas de statut officiel auprès de la FAO
 - Modification de la représentation des Etats Membres au Comité du programme et au Comité financier
 - Mémoire d'entente entre la FAO et la Banque asiatique de développement

VII.

AUTRES QUESTIONS

17. Questions diverses:
 - Deuxième rapport sur les réunions hors programme pendant l'exercice 1980-81
 - Lieu du neuvième Congrès forestier mondial, 1984
 - Programme alimentaire mondial: objectif de contributions proposé pour 1983-84
18. Date et lieu de la quatre-vingt-unième session du Conseil

العراق "ب"

附件二

APPENDIX B
ANNEXE B
APPENDICE B

قائمة المندوبين والعراقين

代表和观察员名单

LIST OF DELEGATES AND OBSERVERS
Liste des Delegates et Observateurs
Lista de Delegados y Observadores

Independent Chairman :
Président indépendant : Bukar Shaib
Presidente Independiente :
Vice-Chairmen : P.A. Morales Carballo (Cuba)
Vice-Présidents : T.J. Kelly (Australia)
Vicepresidentes : S. De Maré (Sweden)

الدول الأعضاء

国 章 函

MEMBERS OF THE COUNCIL
MEMBRES DU CONSEIL
MIEMBROS DEL CONSEJO

AFGHANISTAN - AFGANISTAN		
Representative	Mohammad Shafī ZAFAR	Kabul
	President of the Agricultural Research and Soil Department Ministry of Agriculture and Land Reforms	
Alternate	Mohd Afzal AZAMI	Kabul
	Director-General of Foreign Relations Department Ministry of Agriculture and Land Reforms	
ANGOLA		
Représentant	Pedro KANGA	Luanda
	Directeur Ministère de l'agriculture	
Suppléant	Mme Irène Judith WEBBA da SILVA	Rome
	Secrétaire d'Ambassade	

ARGENTINA – ARGENTINE

Representante Fernando PETRELLA Roma
Ministro Plenipotenciario Representante Permanente de Argentina ante la FAO

Suplente Carlos Darwin SANCHEZ AVALOS Roma
 Representante Permanente Alterno de Argentina ante la FAO

AUSTRALIA – AUSTRALIE

Representative T.J. KELLY Canberra
 First Assistant Secretary Development Division Department of Primary Industry

Alternate J.C. SAINSBURY Rome
 Counsellor (Agriculture) Australian Embassy Acting Permanent Representative to FAO

Alternate R.E. STENSHOLT Rome
 Counsellor (Development Assistance) Alternate Permanent Representative to FAO

BANGLADESH

Representative	A.Z.M. OBAIDULLAH KHAN	Dacca
	Secretary Ministry of Agriculture and Forests	
Adviser	Md. ABDUL AZIZ PASHA	Rome
	First Secretary Embassy of the People's Republic of Bangladesh	
Adviser	TASLIMUR RAHMAN	Dacca
	Deputy Secretary Ministry of Agriculture and Forests	

BARBADOS – BARBADE

Representative Fozlo BREWSTER Bridgetown
 Permanent Secretary
 Ministry of Agriculture, Food
 and Consumer Affairs

Alternate Lionel SMITH Bridgetown
 Chief Agricultural Officer Ministry of Agriculture, Food and Consumer Affairs

BOTSWANA

Representative K.S. BINGANA Gaborone
 Deputy Permanent Secretary Ministry of Agriculture

Alternate J. PILANE Gaborone
 Agricultural Economist and Planning Officer Ministry of Agriculture

BRAZIL – BRESIL – BRASIL

Representative Arrhenius F.M. de FREITAS Rome
 Minister
 Permanent Representative of
 Brazil to FAO

Alternate Ms Eliane de SANPAIO FERRAZ Rome
 Alternate Permanent Representative of Brazil to FAO

Alternate Carmelito de MELO Brasilia
 Specialized International

Agencies Division

Ministry of External Relations

CAMEROON - CAMEROUN - CAMERUN

Représentant Félix Tonye MBOG Yaoundé
Ministre de l'agriculture
Suppléant Amos George NGONGI NAMANGA Rome
Premier Secrétaire
Ambassade du Cameroun
Chargé des relations avec la FAO

CANADA

Representative K.R. HIGHAM Rome
Permanent Representative of Canada to FAO
Claude LAMBERT
Alternate United Nations Division Ottawa
Department of External Affairs
Alternate Ms. J. RICKETTS-BARBARIE Ottawa
International Liaison Service Department of Agriculture
Alternate R. ROSE Ottawa
International Affairs Division Department of Agriculture

CHINA – CHINE 中 国

Representative KONG CAN DONG Beijing
Director of Foreign Affairs Bureau Ministry of
Agriculture
代 表 孔 灿 东 北 京
农业部部长
Alternate LIN GAN Rome
Minister Plenipotentiary Permanent Representative of
China to FAO
副 代 表 林 干 罗 马
中国常驻粮农组织代表处
全权公使
Alternate DONG BI SHU Beijing
Division Director
Department of Foreign Finance
Ministry of Finance
副 代 表 董 必 舒 北 京
财政部外事财务司处长

Alternate	WANG SHOU RU	Beijing
	Deputy Division Director Bureau of Foreign Affairs Ministry of	

	Agriculture	
副代表	王守儒 农业部外事局国际处副处长	北京
Alternate	WU TIAN XI	Beijing
	Senior Agricultural Economist Bureau of Foreign Affairs Ministry of Agriculture	
副代表	吴天锡 农业部外事局 高级农业经济学家	北京
Alternate	JIN XIANG YUN	Rome
	Second Secretary Permanent Representation of China to FAO	
副代表	金祥云 中国常驻粮农组织代表处 二 秘	罗马
Adviser	WANG PING CHUNG	Rome
	Third Secretary Permanent Representation of China to FAO	
顾问	王炳忠 中国常驻粮农组织代表处 三 秘	罗马
Adviser	ZHU ZHENG XUAN	Rome
	Attaché Permanent Representation of China to FAO	
顾问	朱征璇 中国常驻粮农组织代表处 随 员	罗马

COLOMBIA – COLOMBIE

Representante	Gonzalo BULA HOYOS Embajador de Colombia ante la FAO	Roma
Suplente	Sra. Dra. Dory SANCHEZ Ministro Consejero Representación Permanente de Colombia ante la FAO	Roma
Adjunto	Srta. Maritza CONCHA PRADA Primer Secretario Representación Permanente de Colombia ante la FAO	Roma

Adjunto	Jaime GODIN	Roma
	Tercer Secretario Representación Permanente de Colombia ante la FAO	

CONGO

Représentant	Joseph TCHICAYA Ambassadeur du Congo auprès de la FAO	Rome
--------------	----------------------------------------------------------	------

Suppléant Alphonse MOUANGA Rome
 Attaché financier
 Représentant permanent suppléant
 du Congo auprès de la FAO

CUBA

Representante Pedro A. MORALES CARBALLO Roma
 Embajador de Cuba ante la FAO
 Suplente Ernesto TIZOL MARTINEZ Tercer Secretario Representante Permanente Alterno Roma
 de Cuba ante la FAO

EGYPT – EGYPTE – EGIPTO — مصر

Representative Mohamed DESSOUKI Cairo
 Under-Secretary Ministry of Agriculture

مدرب السيد محمد دسوقي
 وكيل وزارة الزراعة
 للعلاقات الخارجية القاهرة

Alternate Yousef A. HAMDI Rome
 Agricultural Counsellor
 Alternate Permanent Representative of the Arab Republic of Egypt to FAO

مناوب السيد يوسف على حمدى
 المستشار الزراعى
 والممثل الدائم للمناوب روما
 لجمهورية مصر العربية لدى المنظمة

EL SALVADOR		
Representante	Joaquín Alonso GUEVARA MORAN	San Salvador
	Ministro de Agricultura y Ganadería	
Suplente	Ivo P. ALVARENGA	Roma
	Embajador de El Salvador en Italia Representante Permanente de El Salvador ante la FAO	
Adjunto	Srta. Eulalia JIMENEZ	Roma
	Representante Permanente Alterno ante la FAO	

FRANCE – FRANCIA

Représentant Claude BATAULT Rome
 Ambassadeur de France auprès de l'OAA
 Suppléant Pierre ELMANOWSKY Paris
 Administrateur civil Secrétaire général du Comité interministériel pour l'agriculture et l'alimentation
 Suppléant Norbert CARRASCO-SAULNIER Rome
 Représentant permanent adjoint de la France auprès de l'OAA
 Suppléant Jean-Pôl NEME Rome
 Attaché scientifique à la Représentation permanente de la France auprès de l'OAA

GERMANY, FEDERAL REPUBLIC OF - ALLEMAGNE, REPUBLIQUE FEDERALE D'		
- ALEMANIA, REPUBLICA FEDERAL DE		
Representative	Wolfgang A.F. GRABISCH	Bonn

	Ministerialrat Federal Ministry of Food, Agriculture and Forestry	
Alternate	Gerhard LIEBER	Rome
	Counsellor Alternate Permanent Representative of the Federal Republic of Germany to FAO	
Alternate	Josef SCHERER	Bonn
	Regierungsdirektor Federal Ministry of Food, Agriculture and Forestry	
		GHANA
Representative	A.B. SALIH	Accra
	Principal Secretary Ministry of Agriculture	
Alternate	N.Y. AGBESI	Accra
	Minister of Agriculture	
Alternate	Horatio MENDS	Rome
	Permanent Representative of Ghana to FAO	
Adviser	Miss M. MENSAH	Rome
	Assistant to Permanent Representative of Ghana to FAO	

INDIA – INDE

Representative	Harbans Lai CHAWLA	New Delhi
	Economic and Statistical Adviser Department of Agriculture and Cooperation	
Alternate	RAMADHAR	Rome
	Permanent Representative of India to FAO	

INDONESIA – INDONESIA

Representative	ALHAMBRA RACHMAN	Jakarta
	Director Bureau for Foreign Cooperation Ministry of Agriculture	
Alternate	AMIDJONO MARTOSUWIRYO	Rome
	Agricultural Attaché Alternate Permanent Representative to FAO	
Alternate	Mrs. SAODAH SYAHROEDDIN	Jakarta
	Ministry of Foreign Affairs	

IRELAND – IRLANDE. – IRLANDA

Representative	P.J. O'DONOGHUE	Dublin
	Chairman Irish National FAO Committee	
Alternate	Ms Nuala RAYEL	Rome
	First Secretary Embassy of Ireland Alternate Permanent Representative	

to FAO

ITALY - ITALIE - ITALIA		
Représentant	Aldo CONTE MAROTTA	Rome
	Ambassadeur d'Italie auprès de la FAO	
Suppléant	Mue Giovannella ROSSI PEROTTI	Rome
	Premier Secrétaire	
	Représentant permanent suppléant de l'Italie auprès de la FAO	
Conseiller	Nunzio GUGLIELMINO	Rome
	Conseiller Direction générale Ministère du trésor	
Conseiller	Giovanni Battista ARMENIO	Rome
	Chef de Division adjoint Ministère du trésor	

IVORY COAST – COTE-D'IVOIRE – COSTA DE MARFIL

Représentant	A. Paul-Désiré TANOÉ	Rome
	Ministre conseiller	
	Représentant permanent adjoint de la Côte-d'Ivoire auprès de la FAO	
Conseiller	N'Guessan EHOUMAN	Rome
	Conseiller	
	Ambassade de Côte-d'Ivoire auprès du Saint-Siège	

JAPAN – JAPON

Representative	Akira NAGA	Rome
	Permanent Representative of Japan to FAO	
Alternate	Minoru MORIMOTO	Rome
	Alternate Permanent Representative of Japan to FAO	
Alternate	Takakata OKAMOTO	Tokyo
	International Cooperation Division International Affairs Department Economic Affairs Bureau Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries	
Alternate	Takeo YOSHIKAWA	Tokyo
	Specialized Agencies Division United Nations Bureau Ministry of Foreign Affairs	

KENYA

Representative	Moses MUKOLWE	Nairobi
	Chief, Land Development Division Ministry of Agriculture	
Alternate	Reuben B. RYANGA	Rome
	Minister Plenipotentiary Permanent Representative of Kenya to FAO	
Associate	Peter M. AMUKOA	Rome
	First Secretary (Agriculture) Alternate Permanent Representative of Kenya to FAO	

KUWAIT – KOWEIT – الكويت

Representative	Salem Ibrahim ALMANNAI	Kuwait
	Assistant Under-Secretary Ministry of Public Works	

مدوب	السيد سالم ابراهيم المعالي وكيل الوزارة المساعد للشؤون الزراعية بوزارة الأشغال العامة	الكويت
Alternate	Ahmad Mohammad S. AL NAKIB Controller of Agricultural Wealth Ministry of Public Works	Kuwait
مناوب	السيد أحمد محمد التقيب مراقب الثروة الزراعية وزارة الأشغال العامة	الكويت
Alternate	Ms Fatima H. JAWHAR HAYAT Head of Foreign and Technical Relations Division Department of Agriculture Ministry of Public Works	Kuwait
مناوب	الآنسة فاطمة جوهر حيات رئيسة العلاقات الفنية الخارجية ادارة الزراعة وزارة الأشغال العامة	الكويت

لبنان — LIBANON – LIBAN – LIBANO

Représentant	Mustapha DERNAIKA Ministre de l'agriculture	Beyrouth
مدوب	السيد مصطفى درنيقة وزير الزراعة	بيروت
Suppléant	Amin Abdel MALEK Inspecteur général à l'inspection centrale Bureau du Premier Ministre	Beyrouth
مناوب	السيد أمين عبد الملك مفتش عام – المفتش المركزي رئاسة مجلس الوزراء	بيروت
Suppléant	Mustapha ZEIDAN Directeur général Ministère de l'agriculture	Beyrouth
مناوب	السيد مصطفى زيدان مدير عام وزارة الزراعة	بيروت

Suppléant	Rachid EDRISS	Beyrouth
	Directeur général Office de la production animale	
مناوب	السيد رشيد ادريس مدير عام مكتب الانتاج الحيواني	بيروت
Suppléant	Raymond ROUPHAEL	Beyrouth
	Directeur général de l'office fruitier	
مناوب	السيد ريمون رفاثيل مدير عام مكتب الفاكهة اللبنانية	بيروت
Suppléant	Khalil CHOUEI	Kfarchima
	Directeur de l'Office de la soie	

مناوب	السيد خليل الشويري مدير مكتب الحرير	كفر شيما
-------	----------------------------------------	----------

MADAGASCAR

Représentant T.C. RAJAONA Rome
 Conseiller
 Représentant permanent adjoint
 de Madagascar auprès de la FAO

MALAYSIA – MALAISIE – MALASIA

Representative DATO' SERI RADIN SOENARNO bin RADIN SOENARIO Secretary-General Kuala Lumpur
 Ministry of Agriculture
 Alternate DATUK KAMARUDDIN bin MOHD. ARIFF Ambassador of Malaysia in Italy Rome
 ABU BAKAR bin MAHMUD
 Alternate Director of Development and Kuala Lumpur
 Training
 Alternate Department of Agriculture Rome
 ABDUL WAHID bin JALIL
 Agricultural Attaché
 Alternate Permanent Representative
 of Malaysia to FAO
 Alternate YUSOF bin KHALID Kuala Lumpur
 Principal Assistant Director Economic Planning Unit Prime Minister's Department
 Alternate MOHD. YASIN bin MOHD. SALLEH Rome
 Assistant Agricultural Attaché Embassy of Malaysia

MEXICO -MEXIQUE

Representante	Antonio JUAN-MARCOS ISSA	Roma
	Embajador de México ante la FAO	
Suplente	Guillermo KELLEY SALINAS	Roma
	Representante Permanente Alterno de México ante la FAO	
Suplente	Francisco MARTINEZ GOMEZ	Roma
	Consejero Agrícola Representación Permanente de México ante la FAO	
Asesor	Melchor DE LOS SANTOS	Roma
	Consejero Representación Permanente de México ante la FAO	
Asesor	Joaquín PIÑA ARMENDARIZ	Roma
	Consejero Comercial Representación Permanente de México ante la FAO	

eria

MOROCCO – MAROC – MARRUECOS — المغرب

Représentant Abdelaziz KADIRI Rabat
 Ingénieur des eaux et forêts Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

السيد عبد العزيز القادري
مهندس مياه وغابات
وزارة الفلاحة والاصلاح الزراعي

مندوب

الرباط

Suppléant

Mlle Farida JAIDI
Représentant permanent adjoint du Maroc auprès de la FAO

Rome

مناوب

الآنسة فريدة الجعيدي
الممثل الدائم للمغرب لدى المنظمة

روما

NIGERIA

Representative O. AWOYEMI
Director

Lagos

Federal Department of Agriculture
Alternate Jacob O. ALABI

Rome

Minister (Agriculture) Permanent Representative of Nigeria to FAO

PAKISTAN

Representative Saleem MURTAZA
Deputy Secretary

Islamabad

Ministry of Food, Agriculture
and Cooperatives

Alternate Tanwir AHMAD

Rome

Alternate Permanent Representative of Pakistan to FAO

PANAMA		
Representative	Sra. Dra. Mayra IVANKOVICH DE AROSEMENA	
	Embajador de Panamá	Roma
	ante la FAO	
Suplente	Alfredo ACUÑA	Roma
	Representante Permanente Alterno de Panama ante la FAO	
Adjunto	Sra. Doña Mitzila BOUTET	Roma
	Agregado	
	Representación Permanente de	
	Panamá ante la FAO	

POLAND – POLOGNE – POLONIA

Representative Antoni CZARKOWSKI
Vice-Director

Warsaw

Department of International Organizations

Ministry of Foreign Affairs

Alternative

Jan GORECKI
Director

War saw

World Agricultural Division

Associate

Agricultural University
Wojciech WOICKI

Rome

Alternate Permanent Representative of Poland to FAO

PORTUGAL

Representative	José Eduardo MENDES FERRAO Chairman of the Portuguese National FAO Committee	Lisbon
Alternate	Rui Fernando MEIRA FERREIRA Counsellor	Rome
	Permanent Representative of Portugal to FAO	
Alternate	João José PEREIRA REIS Jr. Secretary General	Lisbon
	Portuguese National FAO Committee	
Alternate	José Manuel BULHAO MARTINS Alternate Permanent Representative of Portugal to FAO	Rome
Adviser	Ilídio BARBOSA Ministry of Agriculture, Trade and Fisheries	Lisbon

ROMANIA – ROUMANIE – RUMANIA		
Représentant	Ion MARGINEANU Ambassadeur de la République socialiste de Roumanie en Italie Représentant permanent auprès de la FAO	Rome
Suppléant	Tudor MIRCEA Conseiller Représentant permanent suppléant de la Roumanie auprès de la FAO	Rome
Suppléant	Nicolae DIMITRIU Secrétaire du Comité national pour la FAO	Bucarest
SAUDI ARABIA (KINGDOM OF) - ARABIE SAOUDITE (ROYAUME D1) ARABIA SAUDITA (REINO DE) – المملكة العربية السعودية		
Representative	Atif Y. BUKHARI Ambassador of Saudi Arabia to FAO	Rome
مندوب	السيد عاطف يحيى بخارى سفير المملكة العربية السعودية لدى المنظمة	روما
Alternate	Mustapha I. MAHDI Permanent Representation of the Kingdom of Saudi Arabia to FAO	Rome
مناوب	السيد مصطفى ابراهيم مهدي مساعد الممثل الدائم للمملكة العربية السعودية لدى المنظمة	روما

SENEGAL

Représentant	Falilou Mbacké GUEYE Conseiller technique au Ministère du développement rural	Dakar
Suppléant	Sidaty AIDARA Représentant permanent adjoint du Sénégal auprès de la FAO	Rome

SRI LANKA

Representative	Dixon NILAWEERA Additional Secretary Ministry of Agricultural Development and Research	Colombo
----------------	-------------------------------------------------------------------------------------------	---------

Alternate	Justin ABEYAGOONASEKERA Counsellor	Rome
Alternate	Deputy Permanent Representative of Sri Lanka to FAO A.H. SENEVIRATNE First Secretary Embassy of Sri Lanka	Rome

Alternate Permanent Representative to FAO

SWEDEN – SUEDE – SUECIA		
Representative	Stefan DE MARÉ Secretary-General Swedish National FAO Committee	Stockholm
Alternate	Gunnar ANDRE Agricultural Counsellor Alternate Permanent Representative of Sweden to FAO	Rome
Alternate	Karl Erik NORRMAN Counsellor Alternate Permanent Representative of Sweden to FAO	Rome

SYRIA – SYRIE – SIRIA — سورية

Representative	Michel GHASSI Director of Agricultural Affairs Ministry of Agriculture and Agrarian Reform السيد ميشيل غزى مدير الشؤون الزراعية وزارة الزراعة والاصلاح الزراعى	Damascus دمشق
Alternate	Adnan DOUEDARI Minister Plenipotentiary Permanent Representative of the Syrian Arab Republic to FAO السيد عدنان دويدرى الوزير المفوض والممثل الدائم لدى المنظمة	Rome روما
Associate	Mahmud SALAMEH Deputy Director Office of Minister of Agriculture Ministry of Agriculture and Agrarian Reform السيد محمود سلامة نائب المدير مكتب وزير الزراعة والاصلاح الزراعى وزارة الزراعة والاصلاح الزراعى	Damascus دمشق

THAILAND – THAILANDE – TAILANDIA

Representative	Chote SDVIPAKIT Secretary-General National FAO Committee Ministry of Agriculture and Cooperatives	Bangkok
Alternate	Vanrob ISARANKURA Agricultural Counsellor Royal Thai Embassy Permanent Representative of Thailand to FAO	Rome
Alternate	Mrs. L. LAOWHAPHAN	Rome

	First Secretary Royal Thai Embassy Alternate Permanent Representative of Thailand to FAO	
--	------------------------------------------------------------------------------------------------	--

UNITED KINGDOM – ROYAUME-UNI – REINO UNIDO

Representative	P.S. Mclean Minister Permanent Representative of the United Kingdom to FAO	Rome
Alternate	J.M. SCOULAR Principal Overseas Development Administration	London
Alternate	A.B. CAWTHORN Principal Ministry of Agriculture, Fisheries and Food	London
Adviser	T.G. WHITING Executive Officer Overseas Development Administration	London

UNITED STATES OF AMERICA – ETATS-UNIS D'AMERIQUE ESTADOS UNIDOS DE AMERICA		
Representative	Gordon STREEB Acting Deputy Assistant Secretary for Economic and Social Affairs Bureau of International Organization Affairs Department of State	Washington, D.C.
Alternate	Roger A. SORENSON Minister Counsellor U.S. Representative to the U.N. Agencies for Food and Agriculture United States Embassy	Rome
Adviser	Chester BENJAMIN Office of International Cooperation and Development Department of Agriculture	Washington, D.C.
Adviser	Allan R. FURMAN Attaché for Field Programs and Development United States Embassy	Rome
Adviser	Avram E. GUROFF Attaché for U.N. Food and Agricultural Affairs United States Embassy	Rome
Adviser	Michael D. METELITS Alternate U.S. Representative to the U.N. Agencies for Food and Agriculture United States Embassy	Rome
VENEZUELA		

Representante	Héctor Hernández CARABAÑO	Roma
	Embajador de Venezuela ante la FAO	
Suplente	Heliodoro L. CLAVERIE RODRIGUEZ	Roma
	Ministro Consejero Representante Permanente Alterno de Venezuela ante la FAO	

YUGOSLAVIA – YOUGOSLAVIE

Representative	Milan TRKULJA Professor, Economic Faculty Novi Sad University	Novi Sad
Alternate	Milan ZJALIC Minister Counsellor (FAO) Permanent Representative of Yugoslavia to FAO	Rome

ZAMBIA – ZAMBIE

Representative	H.N. MUKUTU Permanent Secretary Ministry of Agriculture and Water Development	Lusaka
Alternate	C.N. LINYAMA Assistant Secretary Ministry of Agriculture and Water Development	Lusaka
Adviser	Benas E. PHIRI First Secretary Embassy of the Republic of Zambia Alternate Permanent Representative to FAO	Rome

المراقبون من الدول الاعضاء التي ليست أعضاء في المجلس

非理事国的成员国观察员

OBSERVERS FROM MEMBER NATIONS NOT MEMBERS OF THE COUNCIL **OBSERVATEURS D'ETATS MEMBRES NE SIEGEANT PAS AU CONSEIL** **OBSERVADORES DE LOS ESTADOS MIEMBROS QUE NO SON MIEMBROS DEL** **CONSEJO**

AUSTRIA – AUTRICH

Peter ROSENEGGER	Rome
Permanent Representative of Austria to FAO	

BELGIUM – BELGIQUE –BELGICA

Guy STUYCK	Rome
Ambassadeur de Belgique auprès de la FAO	
Jean-Paul WARNIMONT	Rome
Représentant permanent adjoint de la Belgique auprès de la FAO	

BENIN

Emmanuel Tossou DANHOUNSI	Porto-Novo
Ministère des fermes d'état, de l'élevage et de la pêche	
Francis D'ALMEIDA	Porto–Novo
Ingénieur des travaux agricoles	

BOLIVIA – BOLIVIE

Walter RIOS GAMBOA Roma
Embajador de Bolivia en Italia Représentante
Permanente ante la FAO
Miguel TORRICO RIVERO Roma
Représentante Permanente Alterno de Bolivia ante la
FAO

BULGARIA – BULGARIE

Lyuben Dimitrov DJILIANOV Rome
Minister Plenipotentiary to FAO

BURMA – BIRMANIE – BIRMANIA

U KHIN MAUNG LAY Rome
Ambassador of Burma in Italy Permanent
Representative of Burma to FAO
U TIN HTUT Rome
Second Secretary

Embassy of the Socialist Republic of the Union of
Burma

CAPE VERDE - CAP-VERT - CABO VERDE	
Antonio RODRIGUES PIRES	Rome
Ministre plénipotentiaire auprès de la FAO	

CHILE - CHILI

Sergio CADENASSO FERROGGIARO Roma
Embajador de Chile ante la FAO
Sra. Doña M. BALDUZZI BERTOTTI Roma
Consejero
Representante Permanente Alterno
de Chile ante la FAO

COSTA RICA

Rodolfo GONZALEZ AGUERO Roma
Embajador de Costa Rica en Italia Representante
Permanente ante la FAO
Marco Antonio CALVO MATA Roma
Representante Permanente Alterno de Costa Rica ante
la FAO

CYPRUS - CHYPRE - CHIPRE

A. PAPASOLOMONTOS Nicosia
Director-General
Ministry of Agriculture and Natural Resources
Fotis G. POULIDES Ambassador of Cyprus to FAO Rome
George CAMELARIS Nicosia
Agricultural Officer Ministry of Agriculture and
Natural Resources
George F. POULIDES Rome
Alternate Permanent Representative of Cyprus to FAO

**CZECHOSLOVAKIA - TCHECOSLOVAQUIE
- CHECOSLOVAQUIA**

J. SCHWARZ Rome
Permanent Representative of Czechoslovakia to FAO

DENMARK – DANEMARK – DINAMARCA	
John GLISTRUP Counsellor Permanent Representative of Denmark to FAO	Rome

**DOMINICAN REPUBLIC – REPUBLIQUE
DOMINICAINE – REPUBLICA DOMINICAN**

Sra. Doña Elena CAMPAGNA de READ Embajador de la Republica Dominicana en Italia Représentante Permanente ante là FAO Roma

ECUADOR – EQUATEUR

José Luis TAMAYO RIGAIL Ministro Consejero Representante Permanente Alterno del Ecuador ante la FAO Roma

Alajardo SUAREZ P. Representante Permanente Alterno del Ecuador ante la FAO Roma

ETHIOPIA - ETHIOPIE - ETIOPIA

GIRMA HAILE SELASSIE Ambassador of Ethiopia in Italy Permanent Representative of Ethiopia to FAO Rome

GETAHUN IJIGU Special Assistant to the Minister for Foreign Economic Relations Ministry of Agriculture Addis Ababa

TEDLA SEYOUM UN Coordinator CPSC (Central Planning Supreme Council) Addis Ababa

BELACHEW TILAHUN Rome
Alternate Permanent Representative of Ethiopia to FAO

GETACHEW JEMBERE Addis Ababa
Head, Agricultural Technology Department

Relief and Rehabilitation Commission (RRC)
ESHETU DEBABU

Foreign Aid Coordinator Addis Ababa

Ministry of Agriculture

FINLAND - FINLANDE - FINLANDIA

Aarno LUTZ Counsellor Permanent Representative of Finland to FAO Rome

GREECE – GRECE – GRECIA	
Achilles G. EXARCHOS Ambassadeur de Grèce auprès de la FAO	Rome

Nicolas A. SALTAS Représentant permanent adjoint de Grèce auprès de la FAO	Rome
----------------------------------------------------------------------------	------

HONDURAS

Juan A. LARA BUESO Représentante Permanente
 Alterno de Honduras ante la FAO Roma

HUNGARY – HONGRIE – HUNGRIA

Péter VANDOR

Counsellor Rome

Permanent Representative of Hungary to FAO

IRAN

Keyvan RAHNAMA

Alternate Permanent Representative of Rome

Iran to FAO

IRAQ_ العراق

Moustafa Khaled HAMDOON Ambassador of Iraq to
 FAO Rome

السيد مصطفى خالد حمدون
 ممثل العراق الدائم لدى المنظمة

روما

Hazim Fadhly NAJIB

Alternate Permanent Representative Rome

of Iraq to FAO

السيد حازم فضل نجيب
 الممثل البديل للجمهورية العراقية
 لدى المنظمة

روما

ISRAEL

Yaacov PRIDAN

Rome

Permanent Representative of Israel to FAO

KOREA, REPUBLIC OF - COREE, REPUBLIQUE DE COREA, REPUBLICA DE	
DONG-BAI LEE	Rome
Agricultural Attaché	
Alternate Permanent Representative	
of the Republic of Korea to FAO	

LIBERIA

Arthur G. SIAWAY

Agricultural Attaché

Rome

Alternate Permanent Representative

of Liberia to FAO

LIBYA – LIBYE – LIBIA — ليبيا

Mohamed S. ZEHNI Rome
 Permanent Representative of Libya to FAO

السيد محمد صدق زهنى
 ممثل الجماهيرية الليبية
 لدى المنظمة

روما

MALTA – MALTE

Istvan MOSKOVITS Rome
 Counsellor (Agriculture) Permanent Representative of
 Malta to FAO

**NETHERLANDS - PAYS-BAS - PAISES
BAJOS**

J. SONNEVELD Rome
 Permanent Representative of the Kingdom of the
 Netherlands to FAO and WFP

J. HEIDSMA Rome
 Deputy Permanent Representative of the Kingdom of
 the Netherlands to FAO and WFP

**NEW ZEALAND - NOUVELLE-ZELANDE -
NUEVA ZELANDIA**

Winston A. COCHRANE Rome
 Counsellor
 Permanent Representative of New Zealand
 to FAO

G.J. BOXALL	Rome
Second Secretary (Commercial) Alternate Permanent Representative of New Zealand to FAO	

NICARAGUA

Humberto CARRION M. Roma
 Représentante Permanente Alterno de Nicaragua ante la
 FAO

NORWAY – NORVEGE – NORUEGA

S.V. HAGEN Rome
 Alternate Permanent Representative of Norway to FAO

PERU – PEROU

Javier G. FERNANDEZ-DAVILA Embajador del Peru Roma
 ante la FAO

PHILIPPINES – FILIPINAS

Fernando C. FLORES Rome
 Chargé d'Affaires a.i.

Alternate Permanent Representative to FAO
 Horacio M. CARANDANG Agricultural attaché Rome
 Alternate Permanent Representative to FAO

Aladin VILLAÇORTE Rome
 Third Secretary Embassy of the Philippines Alternate
 Permanent Representative to FAO

Luz MARIANO
Acting Executive Officer for FAO Affaires, UNIO
Ministry of Foreign Affairs
Antonio CAPAY

Manila

Assistant Secretary

Manila

Ministry of Natural Resources
Jesus VALERIO

Planning Officer

Manila

Ministry of Natural Resources

Ms Maria Luisa GAVINO

Rome

Agricultural Analyst Embassy of the Philippines

RWANDA

D. NSABIMANA

Kigali

Directeur Général de l'agronomie Ministère de
l'agriculture et de l'élevage

SIERRA LEONE – SIERRA LEONA

M.M. BANGURA

Freetown

Deputy Permanent Secretary Ministry of Agriculture
and Forestry

A.R. SIAFA

Freetown

Chief Agriculturist Ministry of Agriculture and
Forestry

T.E.C. PALMER

Rome

Agricultural Attaché Embassy of Sierra Leone
Alternate Permanent Representative to FAO

SPAIN – ESPAGNE – ESPANA

Jesus MIRANDA DE LARA Y DE ONIS

Roma

Representante Permanente de Espana ante la FAO

Sra. Dona Asuncion CAVERO MONCANUT

Roma

Representante Permanente Alterno de España ante la
FAO

SUDAN – SOUDAN – SUDAN – السودان

S.A.A. KHALIL

Rome

Minister Plenipotentiary

Permanent Representative of Sudan to FAO

السيد أمير عبد الله خليل
الوزير المفوض والممثل الدائم للسودان
لدى المنظمة

روما

M.A.M. IBRAHIM

Rome

Alternate Permanent Representative of Sudan to FAO

السيد محمد أحمد محمد ابراهيم
الممثل الدائم البديل للسودان
لدى المنظمة

روما

SWITZERLAND - SUISSE - SUIZA

Theodor GLASER Rome
Conseiller agricole Représentant permanent de la Suisse auprès de la FAO

TANZANIA – TANZANIE

Joseph Silvan MTENGA Rome
Minister Counsellor
Alternate Permanent Representative
of Tanzania to FAO

TUNISIA - TUNISIE - TUNEZ _ تونس

Mohsen BEL HADJ AMOR Rome
Ministre conseiller
Représentant permanent de la Tunisie
auprès de la FAO

السيد محسن بلحاج عمر
الممثل الدائم للجمهورية التونسية
لدى المنظمة
وزير مستشار

روما

UGANDA - OUGANDA

J. KAHANGIRWE
Chief Agricultural Economist Entebbe
Ministry of Agriculture and Forestry
O.A. KADUGALA
Commissioner for Agriculture Entebbe
Ministry of Agriculture and Forestry
A.B. KALYEGIRA
Assistant Commissioner for Kampala
Veterinary Services and Animal Industry
Mansoor SIMBWA BUNNYA
Permanent Representative (Designate) of Uganda to
FAO

UPPER VOLTA – HAUTE-VOLTA – ALTO VOLTA

Entebbe
Ounani Luc LOMPO
Directeur des Services agricoles Ouagadougou
Ministère du développement rural

URUGUAY

Joaquin PIRIZ JORGE Roma

Primer Secretario

Representante Permanente Alterno del Uruguay ante la FAO

VIET NAM

MAI LUONG

Rome

Représentant permanent adjoint de la R.,S. du Viet Nam auprès de la FAO

**YEMEN ARAB REPUBLIC - YEMEN,
REPUBLIQUE ARABE
YEMEN, REPUBLICA ARABEDEL _
الجمهورية العربية اليمنية**

Hassan Ali Ahmed EL-HURAIBI

Rome

Minister Plenipotentiary of the

Yemen Arab Republic to FAO

السيد حسن علي أحمد الحريبي
الوزير المفوض والمندوب الدائم
لدى المنظمة

روما

**YEMEN, PEOPLE'S DEM. REP. OF -
YEMEN, REPUBLIQUE DEM. POPULAIRE
DU
YEMEN, REP. DEMOCRATICA POPULAR
DEL- جمهورية اليمن الديمقراطية الشعبية**

A.M. KHALID

Rome

Permanent Representative to FAO

السيد أنور محمد خالد
مندوب اليمن الديمقراطية الدائم
لدى المنظمة

روما

ZAIRE

NGA MA MAPELA

Rome

Conseiller d'Ambassade

Représentant permanent suppléant

du Zaïre auprès de la FAO

HOLY SEE - SAINT-SIEGE - SANTA SEDE

S.E. Mgr. A. FERRARI-TONIOLO.

Cité du

Observateur permanent du Saint-Siège auprès de la FAO

Vatican

Rev. Aloysius FONSECA, S.J.

Cité du

Vatican

ممثلو الأمم المتحدة ووكالاتها المتخصصة

联合国及各专门机构的代表

REPRESENTATIVES OF UNITED NATIONS AND SPECIALIZED AGENCIES
REPRESENTANTS DES NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPECIALISEES
REPRESENTANTES DE LAS NACIONES UNIDAS Y ORGANISMOS
ESPECIALIZADOS

UNITED NATIONS - NATIONS UNIES - NACIONES UNIDAS

W. TARZI

Geneva

Director, External Relations and Inter-Agency Affairs

UNITED NATIONS CHILDREN'S FUND

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE

FONDO DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LA INFANCIA

Hossein GHASSENI

Nutrition Adviser

OFFICE OF THE UN HIGH COMMISSIONER FOR REFUGEES

HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES

ALTO COMISIONADO DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LOS REFUGIADOS

Mrs. A. PRANDI Assistant to Representative for Italy	Rome
---------------------------------------------------------	------

WORLD FOOD PROGRAMME
PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
PROGRAMA MUNDIAL DE ALIMENTOS

B. de AZEVEDO BRITO Executive Director ad interim	Rome
M. EL MIDANI Director, Resources Management Division	Rome
R.M. CASHIN Director, Project Management Division	Rome
E.E. LUHE Director, Division of External Relations and General Services	Rome
J. MOSCARELLA Economic Adviser to WFP	Rome
A. DAWSON Director, Evaluation Service	Rome
D.E. SINTOBIN Deputy Director Resources Management Division	Rome
F. PRONK Deputy Director Project Management Division	Rome

M.Y. ZAKARIA
Deputy Director

Rome

Division of External Relations

and General Services

W.J. BARNSDALE

Rome

Assistant to Executive Director

D.J. SHAW

Rome

Senior Economist, Policy Unit

Q.H. HAQUE

Chief, External Relations and

Rome

General Affairs Branch

I.G.M. TAYLOR

External Relations Officer

Rome

External Relations and General Affairs Branch

UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

PROGRAMA DE LAS NACIONES UNIDAS PARA EL DESARROLLO

Niranjan DESAI	Geneva
Chief of External Relations Section European Office	

UNITED NATIONS SOCIAL DEFENCE RESEARCH INSTITUTE

INSTITUT DE RECHERCHE DES NATIONS UNIES SUR LA DEFENSE SOCIALE

INSTITUTO DE INVESTIGACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LA DEFENSA SOCIAL

WORLD FOOD PROGRAMME

Yolani ASUNI	Rome
Director	

INTERNATIONAL LABOUR ORGANISATION

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

ORGANIZACION INTERNACIONAL DEL TRABAJO

F. D'ATTILIA

Director, Branch Office

Rome

I. CORDISCHI

Deputy Director, Branch Office

Rome

WORLD FOOD COUNCIL

CONSEIL MONDIAL DE L'ALIMENTATION

CONSEJO MUNDIAL DE LA ALIMENTACION

Salahuddin AHMED

Deputy Executive Director

Rome

Alain VIDAL-NAQUET
Chef de Cabinet
L.A. ODERO-OGWEL
Secretary

Rome

Rome

INTERNATIONAL FUND FOR AGRICULTURAL DEVELOPMENT
FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
FONDO INTERNACIONAL DE DESARROLLO AGRICOLA

Abbas ORDOOBADI Assistant President

Asoka JAYASINHA

External Relations Officer

EUROPEAN ECONOMIC COMMUNITY
COMMUNAUTE ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE
COMUNIDAD ECONOMICA EUROPEA

B. SUSSMILCH	Bruxelles
Administrateur principal à la Direction générale de l'agriculture "Affaires internationales"	
Jacques BEL	Bruxelles

المراقبون من المنظمات الحكومية الدولية

非政府性组织的观察员

OBSERVERS FROM INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS

-OBSERVATEURS PES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

OBSERVADORES DE LAS ORGANIZACIONES INTERGUBERNAMENTALES

COMMONWEALTH SECRETARIAT

SECRETARIAT POUR LES PAYS DU COMMONWEALTH

SECRETARIA DE LA COMMONWEALTH

M. Mokammel HAQUE
Director

London

Food Production and Rural

Development Division

INTERGOVERNMENTAL COMMITTEE FOR MIGRATION
COMITE INTERGOUVERNEMENTAL POUR LES MIGRATIONS
COMITE INTERGUBERNAMENTAL PARA LAS MIGRACIONES

A. ARDITTIS
Chief of Mission

Rome

ORGANIZATION FOR ECONOMIC COOPERATION AND DEVELOPMENT
ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES
ORGANIZACION DE COOPERACION Y DESARROLLO ECONOMICOS

-Giuseppe VASTA	Rome
Consultant de la Direction de l'agriculture	

المراقبون من المنظمات غير الحكومية

政府间组织的观察员

OBSERVERS FROM NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES
OBSERVADORES DE LAS ORGANIZACIONES NO GUBERNAMENTALES

ASSOCIATED COUNTRY "WOMEN OF THE
WORLD UNION MONDIALE DES FEMMES RURALES
UNION MUNDIAL DE MUJERES DE CAMPO

Mrs. Lucy BRADER
Permanent Representative to FAO

Rome

EUROPEAN ASSOCIATION FOR ANIMAL PRODUCTION
FEDERATION EUROPEENNE DE ZOOTECHNIE
FEDERACION EUROPEA DE ZOOTECNIA

K. KALLAY Secretary-General

Rome

INTERNATIONAL ALLIANCE OF WOMEN
ALLIANCE INTERNATIONALE DES FEMMES
ALIANZA INTERNACIONAL DE MUJERES

Mrs. Lohini ARULPRAGASAM
Permanent Representative to FAO

Rome

*Mrs. Sarojini PILLAY
Permanent Representative to FAO

Rome

INTERNATIONAL ASSOCIATION FOR CEREAL CHEMISTRY
ASSOCIATION INTERNATIONALE DE CHIMIE CEREALIERE

ASOCIACION INTERNACIONAL DE QUIMICA DE LOS CEREALES

G. FABRIANI

Rome

Member of the Executive Committee

INTERNATIONAL CHAMBER OF COMMERCE

CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE

CAMARA DE COMERCIO INTERNACIONAL

Roberto GIORDANI	Rome
Membre du Centre d'études de la Confédération générale agricole italienne	

INTERNATIONAL COMMISSION ON IRRIGATION AND DRAINAGE

COMMISSION INTERNATIONALE DES IRRIGATIONS ET DU DRAINAGE

COMISION INTERNACIONAL DE LA IRRIGACION Y EL SANEAMIENTO

Paolo BURI

Rome

Giuseppe BELLONI

Rome

INTERNATIONAL CONFEDERATION OF FREE TRADE UNIONS

CONFEDERATION INTERNATIONALE DES SYNDICATS LIBRES

CONFEDERACION INTERNACIONAL DE ORGANIZACIONES SINDICALES LIBRES

G. CASADEI

Rome

Représentant permanent auprès de la FAO

Ms Maria-Teresa GUICCIARDI Permanent

Rome

Representative to FAO

INTERNATIONAL COUNCIL OF WOMEN

CONSEIL INTERNATIONAL DES FEMMES

CONSEJO INTERNACIONAL DE MUJERES

Mrs Lena PASSERINI

Rome

Permanent Representative to FAO

INTERNATIONAL FEDERATION OF AGRICULTURAL PRODUCERS

FEDERATION INTERNATIONALE DES PRODUCTEURS AGRICOLES

FEDERACION INTERNACIONAL DE PRODUCTORES AGRICOLAS

Mrs. Giuseppina PELA

Rome

Liaison Officer with FAO

INTERNATIONAL FEDERATION OF PLANTATION, AGRICULTURAL AND ALLIED WORKERS

FEDERATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS DES PLANTATIONS,

DE L'AGRICULTURE ET DES SECTEURS CONNEXES

FEDERACION INTERNACIONAL DE LOS TRABAJADORES DE LAS PLANTACIONES AGRICOLAS
Y SIMILARES

Tom S. BAVIN

Geneva

President

Ms Maria-Teresa GUICCIARDI

Rome

Permanent Representative to FAO

LEAGUE OF RED CROSS SOCIETIES

LIGUE DES SOCIETES DE LA CROIX-ROUGE

LIGA DE SOCIEDADES DE LA CRUZ ROJA

Sève AXELL

Rome

Permanent Representative to FAO and WFP

ORGANIZATION OF AFRICAN TRADE UNION UNITY

ORGANISATION DE L'UNITE SYNDICALE AFRICAINE

ORGANIZACION DE LA UNIDAD SINDICAL AFRICANA

Brother KWAKU HALIGAH

Accra

Secretary General of PAFATU

WORLD CONFEDERATION OF LABOUR

CONFEDERATION MONDIALE DU TRAVAIL

CONFEDERACION MUNDIAL DEL TRABAJO

Permanent Representative to FAO

Mrs A. BARONE

Rome

WORLD UNION OF CATHOLIC WOMEN'S ORGANIZATIONS

UNION MONDIALE DES ORGANISATIONS FEMININES CATHOLIQUES

UNION MUNDIAL DE LAS ORGANIZACIONES FEMENINAS CATQLICAS

Mrs. G. GARZERO

Rpme

Permanent Representative to FAO

LISTE DES DOCUMENTS

CL 80/1	Ordre du jour provisoire
CL 80/1(a)	Ordre du jour provisoire annoté
CL 80/2	Invitations aux organisations internationales non gouvernementales ne jouissant d'aucun statut officiel auprès de la FAO
CL 80/3	Pas de document
CL 80/4	Rapport de la session conjointe du Comité du programme et du Comité financier (Rome, septembre 1981) Rapport de la quarante et unième session du Comité du programme et rapport de la quarante-huitième session du Comité financier (Rome, 21 septembre-1er octobre 1981)
CL 80/5	Rapport de la quarante et unième session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (Rome, 17-18 septembre 1981)
CL 80/6	Rapport de la cinquante-troisième session du Comité des produits (Rome, 14-18 septembre 1981)
CL 80/7	Deuxième rapport sur les sessions hors programme et les sessions annulées pendant l'exercice 1980-81
CL 80/8	Pas de document
CL 80/9	Rapport du Corps commun d'inspection sur l'assistance fournie par le système des Nations Unies aux institutions multinationales régionales de coopération technique (JIU/REP/80/10)
CL 80/10	Neuvième Congrès forestier mondial
CL 80/11	Mémoire d'entente entre la FAO et la Banque asiatique de développement

Série CL 80/INF

CL 80/INF/1	Calendrier provisoire
CL 80/INF/2-Rev.1	Liste provisoire des délégués et observateurs
CL 80/INF/3	Liste provisoire des documents
CL 80/INF/4	Renseignements à l'intention des délégués et observateurs
CL 80/INF/5	Désignation du Président de la réunion officieuse des observateurs des organisations non gouvernementales
CL 80/INF/6	Répertoire des décisions de la Conférence et du Conseil (novembre 1977 - juin 1981)

- CL 80/INF/7 Mise en oeuvre des décisions prises par le Conseil à sa
soixante-dix-neuvième session
- CL 80/INF/8 Modifications de la représentation des Etats Membres au
Comité financier et au Comité du programme
- CL 80/INF/9 Rapport de la septième session de la Commission des engrais
(Rome, 7-10 septembre 1981)

Série CL 80/LIM

- CL 80/LIM/1 Situation financière de l'Organisation
- CL 80/LIM/2 Objectif de contributions du PAM pour la période 1983-84

Série CL 80/OD

- CL 80/OD/1)
 à) Premier, deuxième et troisième programmes des séances
CL 80/OD/3)

Série CL/80/REP

- CL 80/REP/1)
) Projet de rapport de la plénière
CL 80/REP/2)

Série CL 80/PV

- CL 80/PV/1)
 à) Procès-verbaux de la plénière
CL 80/PV/6)

ANNEXE D

CONTRIBUTIONS AU BUDGET DE L'ORGANISATION RESTANT DUES AU 4 NOVEMBRE 1981

Etats Membres	Exigible	Arriérés :	Total	Total restant
	en 1981	exigibles en 1980 et antérieurement	restant dû	dû en pour- centage de la contri- bution de 1981
	\$	\$	\$	%
Argentine	80 091		80 091	6
Bangladesh	65 443		65 443	97
Belgique	1 957 237		1 957 237	97
Bénin	13 557	16 201	29 758	220
Brésil	1 936 563		1 936 563	92
Bulgarie	64 452		64 452	24
Burundi	13 557	2 065	15 622	115
Cap-Vert	13 089		13 089	97
République centrafricaine a/	13 557	68 044	81 601	602
Tchad a/ b/ d/	17 321	25 046	42 367	313
Colombie	34 429	155 401	189 830	108
Comores a/ c/	13 557	38 391	51 948	383
Costa Rica	26 458		26 458	98
Cuba	265		265	-
Dominique	200		200	-
Equateur	20 245		20 245	75
El Salvador	13 557		13 557	100
Fidji	13 053		13 053	96
France	4 370 466		4 370 466	42
Gabon	26 646		26 646	98
Gambie	13 089		13 089	97
Grèce	32 896		32 896	6
Grenade	13 557	2 293	15 850	117
Guinée	786		786	-
Guinée-Bissau	13 557	13 159	26 716	197
Haïti b/	18 585	18 117	36 702	271
Iran a/	1 084 560	2 080 605	3 165 165	292
Israël	345 267	152 219	497 486	118
Côte-d'Ivoire	16 730	4 104	20 834	38
Japon	10 267 811		10 267 811	65
République de Corée	236 530		236 530	97
Lao	13 089		13 089	97
Liban	32 001		32 001	59
Libéria	13 557	13 089	26 646	197
Libye	370 230		370 230	98
Madagascar	13 089		13 089	97
Mali	2 639		2 639	19
Mauritanie	13 557	11 963	25 520	188
Mexique	35 762		35 762	3
Maroc	78 532		78 532	97

Etats Membres	Exigible en 1981	Arriérés: exigibles en 1980 et antérieurement	Total restant dû	Total restant dû en pour- centage de la contri- bution de 1981
	\$	\$	\$	\$
Namibie	13 089		13 089	97
Niger	2 386		2 386	18
Nigéria	38 734	55 093	93 827	35
Paraguay <u>a/ b/</u>	20 877	65 387	86 264	636
Pologne	1 980 111		1 980 111	96
Roumanie	142 772		142 772	41
Sainte-Lucie	13 553		13 553	100
Samoa	13 557		13 557	100
Sao Tomé-et-Principe	13 557	13 096	26 653	197
Arabie saoudite, Royaume d'	8 473		8 473	1
Sénégal	13 557	18 698	32 255	238
Sierra Leone	13 295		13 295	98
Somalie	13 015		13 015	96
Espagne	2 241 123		2 241 123	79
Swaziland	13 557	111	13 668	101
Togo	10 408		10 408	77
Tunisie	24 541		24 541	45
Turquie	501 609	347 989	849 598	169
Ouganda	13 557	23 864	37 421	276
Etats-Unis d'Amérique	1 678 702		1 678 702	5
Viet Nam	848		848	2
République arabe du Yémen	13 089		13 089	97
Yougoslavie	668 927		668 927	97
Zaïre	26 177		26 177	97
	<u>28 789 081</u>	<u>3 124 935</u>	<u>31 914 016</u> <u>d/</u>	
	*****	*****	*****	

a/ Etats Membres (5) risquant de perdre leurs droits de vote à la vingt et unième session de la Conférence (novembre 1981), en vertu de l'article III.4 de l'Acte constitutif.

b/ Etats Membres (3) redevables de tranches d'arriérés exigibles ou en retard aux termes du plan de règlement des arriérés autorisé par la Conférence.

c/ Etat Membre dont aucun paiement n'a été reçu : admis à la qualité de membre lors de la dix-neuvième session de la Conférence (novembre 1977).

d/ Non compris les tranches d'arriérés exigibles au cours des années à venir en vertu d'autorisations de la Conférence.

SESSIONS HORS PROGRAMME AUTORISEES ET SESSIONS ANNULEES
ENTRE LE 1er OCTOBRE 1980 ET LE 1er OCTOBRE 1981

PREMIERE PARTIE

SESSIONS HORS PROGRAMME AUTORISEES

<u>Programme</u>	<u>Numéro</u>	<u>Titre et justification</u>	<u>Coût estimatif dollars</u>	<u>Article de l'Acte constitutif et catégorie</u>	<u>Participation</u>
2.1.1	AGL 707-7	Commission des engrais - Sur recommandation de la 6ème session de la Commission, pour étudier la hausse des prix des engrais à l'exportation	25 000	VI-1 (1)	Certains Etats Membres et organisations internationales
2.1.6	CX 729-2	Comité du Codex sur les céréales et les produits céréaliers - Compensé par l'annulation de la session CX 712-18 - Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire	-	VI-1 (2)	Etats Membres de la FAO/OMS et organisations internationales
2.2.3	FI 740-7	Comité des pêches pour l'Atlantique centre-est (COPACE) - Compensé par l'annulation de la session FI 771-3 - Comité permanent CIPP sur la recherche et la mise en valeur des ressources (comme indiqué à la soixante-dix-huitième session du Conseil)	16 650	VI-2 (1)	Membres du Comité
2.2.3	FI 742-3	Sous-Comité COPACE de l'aménagement des ressources à l'intérieur des limites de la juridiction nationale - Compensé par l'annulation de la session FI 773-4 - Comité exécutif de la COPACO (comme indiqué à la soixante-dix-huitième session du Conseil)	9 200	VI-2 (1)	Certains Etats Membres

<u>Programme</u>	<u>Numéro</u>	<u>Titre et justification</u>	<u>Coût estimatif dollars</u>	<u>Article de l'Acte constitutif et catégorie</u>	<u>Participation</u>
2.2.3	FI 817-2	Deuxième consultation technique pour l'évaluation des stocks dans l'Adriatique - Compensée par l'annulation de la session FI 705-60 - Comité exécutif de la CIPP, soixantième session (comme indiqué à la soixante-dix-huitième session du Conseil)	-	VI-5 (2)	Certains Etats Membres
2.2.3	FI 823-2	Deuxième consultation technique pour l'évaluation des stocks dans la mer Noire - Compensée par l'annulation de la session FI 707-6 - Groupe de travail mixte CIPP/CPOI d'experts des statistiques halieutiques pour l'océan Indien et le Pacifique Ouest (comme indiqué à la soixante-dix-huitième session du Conseil)	-	VI-5 (2)	Certains Etats Membres
2.2.3	FI 824-2	Deuxième consultation technique pour l'évaluation des stocks dans les Divisions statistiques Baléares et Golfe du Lion - Compensée par l'annulation de la session FI 715-5 - Groupe de travail CIPP sur la technologie et la commercialisation du poisson (comme indiqué à la soixante-dix-huitième session du Conseil)	-	VI-5 (2)	Certains Etats Membres
2.2.3	FI 825	Consultation technique sur les méthodes de détermination de l'âge des poissons - Compensée par l'annulation de la session FI 769-2 - Groupe de travail CIPP des spécialistes de la bonite à ventre rayé du Pacifique centre et ouest (comme indiqué à la soixante-dix-huitième session du Conseil)	-	VI-5 (2)	Certains Etats Membres

DEUXIEME PARTIE

SESSIONS APPROUVEES QUI ONT ETE ANNULEES

<u>Programme</u>	<u>Numéro</u>	<u>Titre de la session</u>	<u>Coût estimatif</u> \$	<u>Raison de l'annulation</u>
1.1	CC 705-42	Comité des questions constitutionnelles et juridiques	13 000	Nombre des sessions réduit de 4 à 3 au cours de l'exercice
2.1.1	AGL 802	Consultation d'experts sur les meilleurs critères de conception et de fonctionnement en ce qui concerne l'irrigation d'appoint et l'évaluation des rendements dans les années exceptionnellement sèches	20 300	Par souci d'économie budgétaire
2.1.1	AGL 801	Deuxième consultation d'experts sur les principes directeurs de l'évaluation des terres	6 200	Renvoyée au prochain exercice
2.1.1	AGL 804	Consultation d'experts sur la qualité des eaux utilisées en agriculture	600	Difficultés d'organisation par suite de la démission du fonctionnaire responsable de cette réunion
2.1.1	AGL 805	Consultation d'experts sur la fertilisation dans les systèmes de récoltes multiples	1 000	Renvoyée au prochain exercice faute de recevoir la contribution financière extérieure escomptée
2.1.1	AGL 952	Cours national de formation sur l'aménagement des sols consacrés à la riziculture	4 000	Annulé à la demande du gouvernement hôte
2.1.1	AGL 959	Cours national de formation sur l'application de la télédétection aux ressources agricoles	4 000	Renvoyé au prochain exercice à la demande du gouvernement hôte
2.1.1	RNEA 701-7	Commission régionale de l'utilisation des terres et des eaux au Proche-Orient	6 400	Annulée en raison de la reprogrammation des activités du Bureau régional pour le Proche-Orient
2.1.1	RLAT 802	Consultation sur l'évaluation des résultats atteints après l'adoption de paramètres environnementaux sur les zones de démonstration de développement rural	500	Mesures d'économie

<u>Programme</u>	<u>Numéro</u>	<u>Titre de la session</u>	<u>Coût estimatif</u> \$	<u>Raison de l'annulation</u>
2.1.2	AGP 723-15	Commission internationale du riz	15 000	Renvoyée au prochain exercice en raison des dates de la réunion de l'ADRAO
2.1.2	AGP 806	Consultation d'experts sur la sélection et la reproduction de certaines espèces de palmiers relativement peu connues présentant un intérêt économique	900	Préparation technique encore insuffisante pour permettre une réunion à cette date
2.1.2	AGP 807	Consultation technique sur le développement des cultures protégées	13 500	Renvoyée au prochain exercice
2.1.2	AGP 952	Cours de formation sur le contrôle phytosanitaire	1 300	Renvoyé au prochain exercice
2.1.2	AGP 954	Cours national de formation sur l'utilisation efficace et sans danger des pesticides agricoles	300	Préparatifs retardés par la démission du fonctionnaire responsable
2.1.2	AGP 955	Cours de formation sur la réduction des pertes après récolte	900	Annulé par suite des difficultés éprouvées pour trouver un gouvernement hôte
2.1.2	AGP 957	Cours national de formation sur l'utilisation efficace et sans danger des pesticides agricoles	300	Préparatifs retardés par la démission du fonctionnaire responsable
2.1.2	AGP 958	Stage sur l'évaluation des pertes subies par les cultures	1 300	Renvoyé au prochain exercice pour des raisons financières
2.1.2	AGS 704-8	Groupe de travail consultatif de la recherche sur les fibres dures	4 200	Devenu inutile car cette question peut en partie être traitée par le Groupe intergouvernemental du CP sur les fibres dures
2.1.3	AGA 805	Consultation d'experts de l'aviculture et de la cuniliculture	11 300	Financée par des fonds fiduciaires
2.1.3	AGA 951	Séminaire sur l'épizootiologie et les incidences économiques de la lutte contre les maladies	700	Renvoyé au prochain exercice par suite de la réorganisation des activités de formation de la Division

<u>Programme</u>	<u>Numéro</u>	<u>Titre de la session</u>	<u>Coût estimatif</u> \$	<u>Raison de l'annulation</u>
2.1.3	RNEA 704-5	Commission de la production et de la santé animales au Proche-Orient	12 900	Annulée par suite de la reprogrammation des activités du Bureau régional pour le Proche-Orient
2.1.4	RNEA 705-1	Commission régionale de l'alimentation et de la nutrition au Proche-Orient	9 600	Participation insuffisante des membres de la Commission
2.1.4	AGD 950	Stage sur la CTPD dans le domaine de la recherche et de ses applications	2 000	Annulé, les fonds disponibles serviront à organiser en deux langues un autre stage du même type (AGD 951) - Stage sur l'étude comparée de l'organisation de la recherche en Afrique de l'Ouest
2.1.5	AGS 801	Troisième Consultation d'experts sur le Programme international de développement du crédit (SACRED)	10 000	Renvoyée au prochain exercice en attendant que les centres sous-régionaux de formation soient opérationnels
2.1.5	AGS 954	Cours de formation sur le rôle des banques dans le financement du développement rural	1 100	Le travail sera en grande partie assuré par un organisme régional de crédit
2.1.5	AGS 956	Cours de formation sur le rôle des banques dans le financement du développement rural	10 800	Le travail sera en grande partie assuré par d'autres organismes
2.1.6	CX 702-29	Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius	9 900	Renvoyé au prochain exercice avec l'accord du gouvernement hôte
2.1.6	CX 711-15	Comité du Codex sur les additifs alimentaires	-	Renvoyé au prochain exercice avec l'accord du gouvernement hôte
2.1.6	CX 712-18	Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire	-	Renvoyé au prochain exercice et remplacé par la session hors programme CX 729-2 - Comité du Codex sur les céréales et les produits céréaliers
2.1.6	CX 714-16	Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires	-	Renvoyé au prochain exercice avec l'accord du gouvernement hôte

<u>Programme</u>	<u>Numéro</u>	<u>Titre de la session</u>	<u>Coût estimatif</u> \$	<u>Raison de l'annulation</u>
2.1.6	CX 725-3	Comité de coordination pour l'Amérique latine	10 000	Renvoyé au prochain exercice dans l'attente de trouver un gouvernement hôte
2.1.7	RNEA 707-9	Commission des statistiques agricoles pour le Proche-Orient	6 400	Annulée par suite de la reprogrammation des activités du Bureau régional pour le Proche-Orient
2.1.8	REUR 702-68	Comité exécutif de la Commission européenne d'agriculture	4 200	Annulé par suite de changements de programme
2.1.8	ESC 710-7	Groupe intergouvernemental sur les agrumes	8 600	Annulé par mesure d'économie
2.1.8	ESC 716-8	Groupe intergouvernemental sur la banane	13 400	Reporté jusqu'à ce que la situation de cette production se stabilise, après les ouragans qui ont eu lieu deux années de suite
2.1.8	ESC 718-7	Groupe intergouvernemental sur la banane, Sous-groupe des exportateurs	13 400	Reporté jusqu'à ce que la situation de cette production se stabilise, après les ouragans qui ont eu lieu deux années de suite
2.1.8	ESC 720-18	Groupe intergouvernemental sur les fibres dures	7 100	Annulé par mesure d'économie
2.1.8	ESC 721-4	Groupe intergouvernemental sur les produits vitivinicoles	8 600	Annulé par mesure d'économie
2.1.8	ESC 724-10	Groupe intergouvernemental sur le thé, Sous-groupe des exportateurs	13 400	Annulé par mesure d'économie
2.1.8	ESC 727-10	Groupe intergouvernemental sur la viande	13 400	Annulé par mesure d'économie
2.1.8	ESC 901	Séminaire de producteurs sur les fruits tropicaux	8 600	Annulé par mesure d'économie
2.2.2	FI 761-2	Groupe de travail (2) du CCRRM	200	Renvoyé à 1982
2.2.2	FI 802	Consultation d'experts sur la technologie du poisson	-	Renvoyée à 1982 en attendant que prennent fin les consultations régionales

<u>Programme</u>	<u>Numéro</u>	<u>Titre de la session</u>	<u>Coût estimatif</u> \$	<u>Raison de l'annulation</u>
2.2.2	FI 951	Stage du CIPP sur la planification des pêches continentales	8 000	Renvoyé au prochain exercice
2.2.3	FI 710-7	Septième réunion conjointe du Comité CPOI sur l'aménagement des stocks de thonidés de l'océan Indien et du Comité CIPP sur l'aménagement des stocks de thonidés dans la région indo-pacifique	9 800	Cette réunion se tiendra en 1982 conjointement avec la deuxième session du Comité du CIPP pour la mer de Chine méridionale
2.2.3	FI 718-8	Groupe de travail CGPM sur l'évaluation des ressources et les statistiques des pêches	2 800	Renvoyé à 1982
2.2.3	FI 738-4	Comité CPOI pour le développement et l'aménagement des ressources halieutiques de la zone des golfes	14 000	Renvoyé au prochain exercice
2.2.3	FI 770	Groupe de travail CIPP sur les pêches continentales	-	Renvoyé à 1982
2.2.3	FI 772-2	Groupe de travail COPACO sur les statistiques halieutiques	-	Renvoyé au prochain exercice
2.2.3	FI 773-3	Comité exécutif du COPACO pour la mise en oeuvre du Projet international de développement des pêches de l'Atlantique centre-ouest	2 100	Renvoyé à 1982
2.2.3	FI 746-2	Groupe de travail CPCA sur l'aquaculture	100	Renvoyé à 1982
2.2.3	FI 808-2	Groupe de travail CPCA sur l'estimation des stocks	-	Renvoyé à 1982
2.3.1	FO 709-7	Groupe de travail CFA sur l'aménagement de la faune et des parcs nationaux	8 600	Renvoyé au prochain exercice à la demande du gouvernement hôte
2.3.3	FO 707-6	Commission des forêts pour l'Afrique	18 300	Renvoyée au prochain exercice à la demande du gouvernement hôte

COMITÉ DU PROGRAMME
(décembre 1979-novembre 1981)

Président:

Yougoslavie (M. Trkulja)

Membres

Argentine (C.O. Keller Sarmiento)
Brésil (A.F.M. de Freitas)
Etats-Unis d'Amérique (R.A. Sorenson)
Guinée (B. Koundiano)
Inde (Ramadhar)

Kenya (J.L. Lijoodi)
Libye (M. Sidki Zehni)
Pakistan (M.P. Masud)¹
Soudan (A.A. Khalil)
Suède (G. Ericsson)

¹ Quarante et unième session, Rome, 21 septembre — 2 octobre 1981: Tanwir Ahmad.

COMITÉ FINANCIER
(décembre 1979-novembre 1981)

Président:

Tunisie (M. Bel Hadj Amor)

Membres

Arabie Saoudite (A.Y.A. Bukhari)
Australie (P. Alpen)¹
Canada (D.W. Ware)
Grèce (M.A. Papageorgiou)

Panama (M. Ivankovich de Arosemena)
Pérou (L.H. Valdivia Avalos)
Sri Lanka (D.H.J. Abeyagoonasekera)
Tanzanie (A.K. Sykes)²

¹ Quarante-huitième session, Rome, 21 septembre — 2 octobre 1981: Robert E. Stensholt.

² Quarante-septième session, Rome, 27 avril — 8 mai 1981: A.K. Sykes était représenté par T.P. Masaro.

Quarante-huitième session, Rome, 21 septembre — 2 octobre 1981: A.K. Sykes était représenté par Joseph Silvan Mtenga.

COMITÉ DES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES
(décembre 1979-novembre 1981)

Etats-Unis d'Amérique
France

Hongrie
Italie

Sénégal
Suisse

Syrie

COMITÉ DES POLITIQUES ET PROGRAMMES D'AIDE ALIMENTAIRE (1981)

Mandat expirant le

Elus par le Conseil de la FAO

Elus par l'ECOSOC

31 décembre 1981

Angola
Brésil
Kenya
Pays-Bas
Thaïlande

Japon
Niger
Nouvelle-Zélande
Pakistan
Suède

31 décembre 1982

Allemagne, Rép. féd. d'
Cuba
Egypte
France
Sierra Leone

Argentine
Irlande
Lesotho
Mexique
Royaume-Uni

31 décembre 1983

Arabie Saoudite
Australie
Bangladesh
Canada
Etats-Unis d'Amérique

Danemark
Grèce
Hongrie
Inde
Maroc

ÉTATS MEMBRES DE LA FAO

Afghanistan	Gambie	Norvège
Albanie	Ghana	Nouvelle-Zélande
Algérie	Grèce	Oman
Allemagne, Rép. féd. d'	Grenade	Ouganda
Angola	Guatemala	Pakistan
Arabie Saoudite, Royaume d'	Guinée	Panama
Argentine	Guinée-Bissau	Papouasie Nouvelle-Guinée
Australie	Guyane	Paraguay
Autriche	Haïti	Pays-Bas
Bahamas	Haute-Volta	Pérou
Bahreïn	Honduras	Philippines
Bangladesh	Hongrie	Pologne
Barbade	Inde	Portugal
Belgique	Indonésie	Qatar
Bénin	Irak	République centrafricaine
Birmanie	Iran	République Dominicaine
Bolivie	Irlande	Roumanie
Botswana	Islande	Royaume-Uni
Brésil	Israël	Rwanda
Bulgarie	Italie	Sainte-Lucie
Burundi	Jamaïque	Samoa
Cameroun	Japon	Sao Tomé-et-Principe
Canada	Jordanie	Sénégal
Cap-Vert	Kampuchea démocratique	Seychelles
Chili	Kenya	Sierra Leone
Chine	Koweït	Somalie
Chypre	Lao	Soudan
Colombie	Lesotho	Sri Lanka
Comores	Liban	Suède
Congo	Libéria	Suisse
Corée, Rép. de	Libye	Suriname
Corée, Rép. pop. dém. de	Luxembourg	Swaziland
Costa Rica	Madagascar	Syrie
Côte-d'Ivoire	Malaisie	Tanzanie
Cuba	Malawi	Tchad
Danemark	Maldives	Tchécoslovaquie
Djibouti	Mali	Thaïlande
Dominique	Malte	Togo
Egypte	Maroc	Trinité-et-Tobago
El Salvador	Maurice	Tunisie
Emirats arabes unis	Mauritanie	Turquie
Equateur	Mexique	Uruguay
Espagne	Mongolie	Venezuela
Etats-Unis d'Amérique	Mozambique	Viet Nam
Ethiopie	Namibie	Yémen, Rép. arabe du
Fidji	Népal	Yémen, Rép. dém. pop. du
Finlande	Nicaragua	Yougoslavie
France	Niger	Zaire
Gabon	Nigéria	Zambie